



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE

DU 19 DECEMBRE 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 décembre 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme COULONG Rosine, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	Mme LE GOFF Hélène
M. BEHAR Claude	M. CHAPLAIS Robert
M. MOREL Jean-Pierre	M. MOLINA Michel
M. PRIEZ Rémi	Mme BOCAGE Sophie
Mme LEMONNE Christine	Mme BONNARD Renée
M. MAILLARD Jean-Marie	Mme GUESNET Séverine
M. SAULNIER Robin	M. CASTEL Patrick
M. COCHON Michel	M. BOREGGIO Sylvain
M. BARRAL Fernand	M. HEBERT Dominique
M. CISSEY Raymond	M. EUDIER Moïse
Mme COULONG Rosine	M. DULONDEL Michel
M. PATTYN Patrick	M. PERRIN Marc
Mme REVEL Ketty	M. ALBENQUE Roger
M. LEFRAND Guy	M. HUBERT Xavier
Mme BEAUVILLARD Karène	M. PICHOS Jean-Pierre
M. PAVON Jean-Pierre	M. LEBLOND Jean
M. LEPINTEUR Ollivier	M. ROYOUX Claude
M. ROUSSEL Emmanuel	M. GILLES Hervé
Mme LEBARBIER Stéphanie	M. KELLO Philippe
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. SENKEWITCH Georges
Mme LESEIGNEUR Diane	M. JENNAT Daniel
Mme PECQUEUX Delphine	M. JAMES Jean-Claude
M. DERRAR Mohamed	M. MASSON Serge
Mme LUVINI Françoise	Mme COURSIN Marie-Martine
M. MANE Abdoulaye	Mme SAMSON Michelle
Mme BANDELIER Lysiane	M. CONFAIS Max
Mme LEON Patricia	M. BROCHOT Bernard
M. GHZALALE Fouade	M. BAZIRE Guy
Mme HANNOTEAU Maryvonne	M. CINTRAT Jean-Luc
Mme KONTE Maryata	M. GROIZELEAU Bruno
M. NOGAREDE Alain	Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. MORILLON Marc	M. RANGER Michel
M. DESSAINT Didier	M. CHOKOMERT Patrice
M. DOUARD Daniel	Mme BENARD Catherine
M. HAMEL Raynald	M. CAILLEUX Jean-Michel
Mme CANEL Françoise	M. ROUSSEL Cédric
Mme BAUGE Agnès	M. CAILLEUX Jean-Michel
M. WATEL Patrik	M. ROUSSEL Cédric
M. COLLEU Etienne	
M. BENARD Francis suppléant de Mme DELAVIGNE Nadine	
M. DUHAIL Alain suppléant de M. MARQUAIS Raynal	
M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre	
M. BRICOURT Lionel suppléant de Mme LEMEILLEUR Monica	
Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ suppléante de M. SIMON Stéphane	

Ont donné POUVOIR :

M. BOURRELLIER Ludovic a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène
Mme AUGER Stéphanie a donné pouvoir à M. MOLINA Michel
Mme DIOUKHANE Coumba a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel
M. HOUSSAIS Anthony a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
M. FRERET Robin a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier
Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
M. ETTAZAOUI Driss a donné pouvoir à M. BOREGGIO Sylvain
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Sabine
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Ollivier
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
Mme MORDRET Anaïs a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à M. RANGER Michel
Mme Séverine GIPSON a donné pouvoir à Mme LEMONNE Christine
M. François GANTIER a donné pouvoir à Mme BAUGE Agnès
M. FAUCHET Gérard a donné pouvoir à Mme GUESNET Séverine
M. DE LANGHE Christian a donné pouvoir à M. DULONDEL Michel

ABSENTS non représentés :

M. CAPUANO Giovanni
M. BENTALHA Mohammed
M. CHAMPREDON Michel
M. VEYRI Timour
M. SILIGHINI Gérard
M. CAMOIN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
M. FEUVRAIS Martial
M. MABIRE Arnaud
M. LEFRANCOIS Thierry
Mme COSTENTIN Stéphanie

◆◆◆

Mes chers collègues, comme l'an passé et toujours pour des raisons d'économie, il vous est proposé de bien vouloir repartir avec les documents posés sur table. Je rappelle aux maires qu'il est important de les déposer à la mairie pour être mis à disposition des administrés qui le souhaitent. Il s'agit du BS 2017 et des rapports d'activité 2016 de l'eau et de l'assainissement et du Transurbain.

Par ailleurs, vous avez deux documents qui vous ont été remis sur table. Il y a un flyer sur les Veilleurs d'Évreux. Ce sont les gens qui passent une heure le matin ou le soir au-dessus du parking Leclerc et de la place du Marché. C'est une activité culturelle d'accompagnement, qui vous est proposée. Ça marche très bien. N'hésitez pas car, aujourd'hui, on manque un peu d'élus. Ça dure un an donc vous avez le temps de le faire. Monsieur Behar, vous pourriez le faire. Je pense que cela peut vous intéresser. En tout cas, je vais le faire. Vous avez également une affiche sur le premier salon des métiers de l'orientation qui va se tenir le 20 janvier à la Halle Expo. C'est la première fois que nous avons un salon qui regroupe l'orientation, les recherches d'emploi... N'hésitez pas à l'afficher dans vos mairies.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des réunions des conseils communautaires des 26 septembre et 17 octobre. Est-ce que vous avez des remarques, des demandes de modifications, des questions ? Non. Je considère donc qu'ils sont adoptés. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le procès-verbal littéral des séances de conseil communautaire du 26 septembre 2017 et du 17 octobre 2017

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires du 17 octobre, du 16 novembre et du 5 décembre que vous avez dû recevoir avec les dossiers du présent conseil.

Nous avons ce soir plusieurs vice-présidents absents pour des raisons de santé ou familiales. Je vous prie de bien vouloir les en excuser. Nous allons essayer de nous répartir leurs délibérations en les présentant aussi bien que possible. Je vais commencer, en l'absence de Madame Auger, par la première délibération.

1 - Parc d'activités de la Rougemare - Cession de terrain à la société « Etablissements JACQUELINE »

M. Guy LEFRAND

Ce sont des établissements spécialisés dans la commercialisation de véhicules de loisirs – de camping-cars – qui veulent ouvrir une concession sur le parc d'activité de la Rougemare. Il s'agit d'un terrain d'assez mauvaise qualité que nous n'arrivons pas à vendre. Il est vendu aux établissements JACQUELINE en toute connaissance de cause.

Il vous est proposé de le vendre à 25 euros HT le mètre carré au lieu de 35 du fait de sa difficulté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la société qui sera créée à cet effet par Sylvain et Stéphane JACQUELINE, sur le parc d'activités de la ROUGEMARE, les parcelles AR 751 sur la commune d'Évreux et AD 205 sur la commune de Fauville, d'une surface totale d'environ 8870m², au prix hors taxe de 25 € HT du m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. La société « Etablissements JACQUELINE », commercialise des véhicules de loisirs.

2 - Normanville - Caër - Cession de terrain à la société civile holding SPJS INVEST

M. Guy LEFRAND

En l'occurrence, il s'agit de Monsieur et Madame Philippe LEBARBIER. Madame LEBARBIER qui est membre de notre conseil communautaire ne prendra, bien évidemment, pas part au vote. Ces commerçants d'Évreux envisagent la création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking sur le secteur de Caër à Normanville, au niveau du rond-point. Après consultation des Domaines et au regard du classement de la zone, il leur est proposé de l'acheter à 35 euros le mètre carré, si vous en êtes d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** (Mme LEBARBIER ne prend pas part au vote) à la société civile holding SPJS INVEST, ou toute société qui s'y substituerait, à condition que Madame et/ou Monsieur Philippe LEBARBIER en soient les gérants, une partie de la parcelle C354 à Normanville, pour une surface d'environ 2230 m², au prix hors taxe de 35 € le m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Monsieur et Madame Philippe LEBARBIER envisagent la création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking.

3 - Parc d'activités du Long Buisson 3 - Acquisition de terrains aux consorts BERNARD

M. Guy LEFRAND

C'est un dossier intéressant sur lequel nous allons avoir deux délibérations : la première concerne l'acquisition de terrains, la deuxième concerne le lancement d'une procédure d'aménagement. Il s'agit de la création de la ZAC du Long Buisson 3. Notre collègue, Xavier Hubert, va nous la présenter tout à l'heure dans le cadre de la délibération n° 4. C'est un ensemble de terrains qui se situent le long de la voie rapide entre Carrefour et Décathlon, pour faire simple. La pointe remonte vers le boulevard du 14-Juillet et vers les terrains de foot de La Madeleine. Ces terrains sont situés sur les communes de Guichainville. Le maire a, bien évidemment, été informé et il connaît parfaitement ce dossier. Dans la première délibération, je vous propose d'acquérir des terrains aux consorts BERNARD. Afin d'avoir la maîtrise foncière du secteur, une convention de concours technique a été signée entre l'EPN et la SAFER de Normandie en novembre 2016. Il a fallu un an pour que nous avancions sur ce sujet. Nous avons mandaté la SAFER pour négocier et requérir des engagements à la fois auprès des propriétaires et des exploitants. Tout cela est fait en parfait accord avec le monde agricole. Le 5 octobre 2017, la SAFER a signé une promesse de vente avec faculté de substituer un ou plusieurs attributaires pour réaliser la cession. La promesse de vente a été établie entre la SAFER et les consorts BERNARD et porte sur l'acquisition de trois terrains :

- sur la commune de Guichainville, la parcelle cadastrée section ZB n°2 pour 7 ha 32a 90 ca en nature de terre ;
- sur la commune de Angerville-le-Campagne, la parcelle cadastrée section ZA n°6 pour 1 ha 40a 90ca en nature de terre ;
- sur la commune d'Évreux, la parcelle cadastrée section ZA n°86 pour 13a 24 ca en nature de chemin.

Le prix de l'ensemble de ces parcelles occupées, d'une surface totale de 88 704 m², s'élève à 887 040 euros HT auxquels s'ajouteront les frais de négociation de la SAFER et les frais de notaire. Ces parcelles sont aujourd'hui occupées suivant un bail rural à long terme d'une durée de 18 ans.

Je vous propose donc d'acheter ces terrains. Ensuite, nous allons passer à la présentation complète par Xavier Hubert.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition des terrains suivants, propriété des conjoints BERNARD, nécessaires à l'aménagement du Parc d'activité du Long buisson 3 :

o sur la commune de GUICHAINVILLE, la parcelle cadastrée section ZB n°2 pour 7 ha 32a 90ca en nature de terre,

o sur la commune de ANGERVILLE LA CAMPAGNE, la parcelle cadastrée section ZA n°6 pour 1ha 40a 90ca en nature de terre,

o et sur la commune de EVREUX, la parcelle cadastrée section AZ n°86 pour 13a 24ca en nature de chemin.

ACCEPTE le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 887.040 € HT auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5 %) soit la somme de 44 352€ HT (TVA en sus). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Charles BAUDART sur les terrains précités, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Charles BAUDART, soit la somme de 80.000 € TTC, auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit 4.000 € HT (TVA en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

4 - Parc d'activités de Long Buisson 3 - Lancement de la procédure d'aménagement - Définition des objectifs et des modalités de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

M. Guy LEFRAND

La parole est à Monsieur Hubert pour la présentation de ce dossier et le lancement de la procédure d'aménagement.

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le président. Cette délibération n°4 est importante. Elle lance la procédure de création de la zone d'aménagement concerté. Comme l'a dit Monsieur le président, je vais faire une petite présentation de ce que pourrait être cette zone Long Buisson 3 située au sud du quartier de La Madeleine. La première caractéristique réside dans la relative diversité des aménagements proposés : au sud de la zone, il y a des grandes surfaces, des grands commerces avec des enseignes nationales ; on a également de plus petits locaux qu'ils soient mixtes (ateliers – bureaux ou de petit tertiaire), des entreprises plutôt axées sur la logistique ou la distribution puis un équipement majeur d'intérêt communautaire qui pourrait être le centre aquatique ou aqualudique qui aurait vocation à remplacer la piscine de La Madeleine en désaffectation. C'est cette diversité-là qu'il faut mettre en avant et retenir pour l'ensemble de cette zone qui fait environ 60 ha. Nous avons une nécessité presque absolue de dégager du foncier sur notre communauté d'agglomération puisque les réserves foncières sont pratiquement épuisées. Si on fait le décompte de ce qui reste en offres pour les entreprises qui voudraient s'installer, c'est totalement insuffisant, presque indigent : une douzaine d'hectares seulement. Nous devons penser l'avenir en réservant cette nouvelle zone pour accueillir des enseignes, des entreprises et de l'activité économique.

Les principes d'aménagement se font au regard des questions de l'accessibilité de la parcelle :

- un axe Est/Ouest qui aurait vocation à rejoindre les nouveaux aménagements de la déviation ;
- un axe Nord/Sud, très intéressant, qui offrirait une voie d'accès à cette zone Long Buisson 3 par la déviation sud d'Évreux. Cette voie serait bordée d'une part de bassins de rétention d'eau et paysagers.

C'est un enjeu d'aménagement fort pour lequel nous sommes en discussion avec les services de l'État pour pouvoir accéder à cette zone par le Sud et directement par la déviation du sud d'Évreux.

- au Nord, il y aurait une bretelle de raccordement au quartier de La Madeleine afin de ne pas faire de cette zone Long Buisson 3 une enclave.

Dans la mobilité, n'ont pas été oubliées les voies douces (accès piétons, pistes cyclables...). L'ancienne voie romaine serait conservée comme cheminement.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle juste, pour ceux qui maîtrisent moins ce sujet, que la voie romaine c'est la pseudo-passerelle qui passe au-dessus de la voie rapide. Elle ne part de rien et n'aboutit à rien. Elle a été mise là à l'époque parce qu'elle représente le lieu de passage de la voie romaine.

M. Xavier HUBERT

Ces cheminements doux sont bien présents ainsi que le paysage. La zone pourrait être paysagée avec des essences locales de plus ou moins grande taille en fonction de ce qui peut être fait : sur la façade, l'aménagement serait plutôt végétal mais ras pour donner une bonne visibilité, tandis que les voies de circulation pourraient être bordées de végétation.

Le stationnement est également intégré dans le projet. Certains parkings pourraient être mutualisés en fonction des utilisations. On prévoit dans cet aménagement un nombre de parkings conséquents : 2 760. Sur une somme globale de 60 ha, le foncier cessible serait de 419 000 m² c'est-à-dire à peine les trois quarts de la totalité de la surface ; le reste étant des parties communes. Il y aurait 138 000 m² de surface plancher constructible ce qui représente un peu plus d'un quart. La première phase pourrait avoir lieu en 2019. La zone, avec le centre aquatique, serait d'abord construite avec de petites unités et quelques grandes enseignes au Sud de la parcelle. Avec la phase n°2, on complètera la zone avec les grandes enseignes au Sud (en 2023). La troisième phase (2025) au Sud se ferait autour de l'arrivée de grandes enseignes mais plutôt de logistique et d'industrie. La fin de l'aménagement de la zone pourrait se faire en 2027 avec le schéma complet d'aménagement qui vous est proposé. Voilà, Monsieur le président, pour la présentation.

M. Guy LEFRAND

Je vais juste dire un mot et après je te laisse enchaîner avec la procédure d'aménagement. C'est un sujet majeur pour nous. J'ai vraiment tenu à ce qu'on s'arrête dessus parce que nous avons, tous ensemble, fait du développement économique le premier moteur de notre agglomération. Il est fondamental. Nous n'avions quasiment plus aucun terrain puisque rien n'avait été prévu depuis des années. Quand je vois ce que d'autres agglomérations à côté de nous, sont en train de préparer, je me dis qu'il était temps que nous réussissions à le faire. Accessoirement, les études montrent que ce serait entre 1 800 à 1 900 emplois qui seraient créés sur ce secteur. C'est quelque chose de particulièrement important pour notre territoire et pour nos enfants. C'est pour nous un très beau projet. Xavier en a parlé au conditionnel puisque tout n'est pas encore validé, notamment cette branche d'accès pour laquelle nous négocions encore avec l'État. Si nous vous en parlons aujourd'hui, c'est parce que nous sommes très optimistes. Il y a des déjà des signes d'intérêt montrés pour ce territoire. Je te laisse lancer la délibération.

M. Xavier HUBERT

C'est une délibération plus technique. Vous savez que lorsque nous créons une zone d'aménagement concerté, il y a des phases. C'est la première phase qui vous est présentée aujourd'hui. Elle est dédiée aux études préalables qui ont déjà commencé grâce à notre mandataire, le SHEMA. Cette première phase élabore également les objectifs poursuivis et la concertation avec le public. Je le dis pour mémoire : la deuxième phase, c'est la création de la Zac ; la troisième, la réalisation de la ZAC.

Sur cette première phase, les objectifs poursuivis sont :

- proposer une nouvelle offre économique pour maintenir l'emploi et le développer. Le président vient de le dire, on espère 1 800 – 1 900 emplois nouveaux ;
- promouvoir un développement commercial de qualité et varié ;
- intégrer un équipement public d'intérêt majeur que pourrait être ce centre sportif de loisirs aquatiques.

Les modalités de concertation préalable avec les populations sont tout à fait classiques :

- mise à disposition dans les mairies concernées (Évreux, Guichainville, Angerville-la-Campagne) d'un dossier des études au fur et à mesure de l'avancement du projet ;
- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- publication d'informations au fur et à mesure de l'avancement du projet sur le site Internet d'Évreux Portes de Normandie et/ou dans son magazine ;
- restitution des études préalables du projet d'aménagement lors d'une réunion publique afin de recueillir l'avis de la population.

Voilà la délibération concernant le lancement de cette ZAC. Il est également confirmé l'intérêt tout particulier au raccordement à la bretelle d'accès à la RN 1013. En cas de confirmation de l'opportunité par l'État d'accorder les raccordements envisagés, nous financerons ces infrastructures routières.

M. Guy LEFRAND

Nous allons avoir une première question. Monsieur Nogarède ou Madame Hannoteaux.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le président. Comment passe-t-on des 9 ha que nous achetons à 60 ha ?

M. Guy LEFRAND

Nous achetons les 9 premiers hectares. Il en restera environ 51 sur lesquels nous avançons très bien aujourd'hui.

M. Alain NOGAREDE

Nous allons également les acheter ?

M. Guy LEFRAND

Absolument Monsieur Nogarède, c'est plus facile pour construire dessus. Plus sérieusement : nous achetons aujourd'hui les neuf premiers.

M. Xavier HUBERT

On en a déjà 10.

M. Guy LEFRAND

On en a déjà 10 ! Pardon. Nous achetons les 9 suivants, merci Xavier. Ça va nous en faire 19. Nous avançons aujourd'hui avec la SAFER de manière très rapide et nous avons bon espoir pour l'année 2018 d'acquérir une bonne partie de ceux qui restent.

M. Alain NOGAREDE

D'accord. Je n'avais pas compris ça. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie. Il n'y a pas d'autres questions ? Tout est clair ?

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les objectifs suivants poursuivis pour la création de la future ZAC de Long Buisson 3 :

o Proposer une nouvelle offre économique à vocation généraliste, faisant pendant à l'offre actuellement proposée sur les parcs d'activités du Long Buisson 1 et 2 et de la Madeleine ;

o Maintenir l'emploi et conforter le développement des entreprises locales en leur proposant une nouvelle offre foncière pour un meilleur ancrage local ;

o Compléter et enrichir le tissu économique de l'agglomération dans un périmètre offrant une forte desserte locale et régionale ;

o Promouvoir un développement commercial de qualité au cœur du projet, sur des surfaces limitées, centré sur deux projets constituant un élément d'attractivité majeur pour le site et limitant l'évasion commerciale ;

o Intégrer un équipement public d'intérêt majeur pour Evreux Portes de Normandie sur une orientation sportive et de loisirs, permettant d'ouvrir la zone sur l'agglomération.

APPROUVE les modalités de concertation suivantes :

o mise à disposition dans les mairies d'Evreux, d'Angerville la Campagne, de Guichainville, ainsi qu'au siège d'Evreux Portes de Normandie et sur son site internet d'un dossier des études au fur et à mesure de l'avancement du projet ;

o mise à disposition dans les mairies d'Evreux, d'Angerville la Campagne, de Guichainville,, ainsi qu'au siège d'Evreux Portes de Normandie et sur son site internet d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;

o publication d'informations au fur et à mesure de l'avancement du projet sur le site internet d'Evreux Portes de Normandie et/ou dans son magazine;

o restitution des études préalables du projet d'aménagement lors d'une réunion publique afin de recueillir les avis de la population.

et **CONFIRME** l'intérêt de raccorder l'opération à la RN 1013 sur la partie actuelle ouverte à la circulation (déviation Sud Est d'Evreux), et la prise en charge de l'ensemble des coûts de réalisation de ce raccordement par EPN et/ou l'aménageur de la zone, sans qu'aucune participation financière du gestionnaire de la RN 1013 ne soit demandée.

5 - Chemins de randonnée – Étude prospective – Convention d'accompagnement Eure Tourisme/EPN

M. Guy LEFRAND

Monsieur Priez.

M. Rémi PRIEZ

Mes chers collègues, il s'agit d'une première délibération qui concerne une convention d'accompagnement entre Eure tourisme et EPN. Sur notre nouveau grand territoire EPN, il y a de nombreux chemins de randonnée pédestre (250 km) et de cyclotourisme (231 km). Aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous n'avons pas de véritable mise en tourisme de ces chemins du fait de leur éparpillement. Il est nécessaire de réaliser une étude prospective sur nos chemins de randonnée afin de :

- confirmer leur intérêt touristique ;
- créer des marguerites (circuit de randonnée autour d'un point central) ;
- intégrer des hébergements à proximité immédiate de ces circuits.

Il n'existe pas de cabinet spécialisé sur la thématique randonnée. Il est proposé de faire appel à l'Agence départementale du tourisme de l'Eure pour la réalisation de cette étude.

Nous avons déjà effectué un premier tri sur l'ensemble des chemins. L'objectif est d'arriver à déterminer une vingtaine de circuits sur le territoire, pédestres et cyclables. Il sera également étudié la possibilité de circuits équestres et canoës.

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- décembre 2017 : approbation de la convention d'accompagnement par les deux parties ;
- janvier 2018 : rendu du diagnostic et des préconisations ;
- avril 2018 : rendu d'un schéma des circuits de randonnée EPN.

Le coût de cette étude est assez modeste : il est de 3 240 euros. Il est demandé d'autoriser le président à signer la convention d'accompagnement avec l'Agence départementale touristique de l'Eure.

M. Guy LEFRAND

Très bien. On avance sur le tourisme et sur le cyclotourisme. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention d'accompagnement à passer avec l'Agence départementale touristique de l'Eure pour la refonte des chemins de randonnée d'EPN ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

6 - Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Subvention de fonctionnement complémentaire 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Cela concerne une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'Office de tourisme.

Une grosse partie de son budget de fonctionnement est une subvention de l'EPN. En 2017, elle est de 590 000 euros. Avec l'achat du futur local de la rue de la Harpe (ancien magasin CASA), nous avons une demande de subvention complémentaire de 30 000 euros car nous avons eu des frais de notaire supplémentaires. De plus, la durée des travaux implique pour l'OTC des frais supplémentaires de double loyer. Nous en avons encore sur le local existant et nous en avons un peu sur la partie nouvelle. C'est une subvention complémentaire de 30 000 euros. Nous pensons ouvrir au printemps, peut-être au mois de mai.

M. Guy LEFRAND

Tu ne prends pas de risque. On ne sait pas si c'est avril ou juin. En tout cas, ça va se faire.

M. Rémi PRIEZ

Il y a eu un peu de retard car le notaire du vendeur n'était pas très pressé. Il y a eu aussi quelques petits soucis à régler avec la copropriété. Je dirais que tous les feux sont au vert. Les travaux vont démarrer en janvier. Je dirais que pour le moment tout va bien.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Behar.

M. Claude BEHAR

Juste un petit mot, Président, non pas pour revenir sur quoi que ce soit puisque ça a été voté. Je n'étais pas là lors du vote de l'achat de l'ancien CASA. Je m'étonne car il y a trois ans, la Communauté a fait pour 110 000 euros de travaux. Je trouvais que l'emplacement de l'Office de tourisme était bien. Ensuite, je m'étonne qu'on n'ait pas consacré cet emplacement de l'ancien CASA au commerce pour renforcer le centre-ville.

M. Guy LEFRAND

CASA est une enseigne qui a fermé au niveau national.

Première chose : plutôt que de laisser un emplacement vide sur un secteur d'Évreux qui est en difficulté, je préfère qu'on crée du flux et du flux important. On aura l'occasion d'y revenir – on en reparlera peut-être lors des vœux le 9 janvier – l'objectif est de développer cet Office de tourisme pour les habitants d'Évreux et de l'agglomération et d'en faire un lieu où on puisse se retrouver pour repérer les activités sportives, culturelles, événementielles. L'idée est d'en faire un lieu de passage important notamment pour les habitants du territoire. Ensuite, il y a tout un travail qui est mené par l'Office de tourisme sur le volet numérique pour les habitants qui sont loin et qui pourraient être tentés de venir à Évreux. Il y a un travail de séparation des flux à mener. Deuxième chose : nous sommes locataires des locaux. Ceux-ci sont dispersés. Il est donc difficile de travailler pour les équipes. Les conditions de travail ne sont pas efficaces. Troisième chose : là où s'arrêtent les touristes, c'est avant tout au pied de la cathédrale. L'idée est d'amener l'Office de tourisme au plus près des touristes et de la cathédrale qui est le premier point d'entrée de la ville. C'est pour toutes ces raisons que nous avons souhaité le faire : pour être propriétaire – ce qui est toujours préférable – et pour être placé au meilleur endroit possible pour les touristes et enfin pour redynamiser ce secteur du centre-ville en amenant des flux importants, notamment des habitants de l'agglomération. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 30 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux au titre de l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention d'objectif 2017-2020

7 - Vente de lunettes par l'Office de Tourisme et de commerce – Prix de vente – Convention de dépôt-vente

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Le dossier suivant concerne des ventes de lunettes par l'Office de tourisme.

M. Guy LEFRAND

Ah oui ! C'est important.

M. Rémi PRIEZ

L'agglomération a souhaité proposer au public la vente de lunettes de soleil spécialement conçues pour elle dans le cadre de sa campagne de promotion.

M. Guy LEFRAND

Ça sera utile en 2018.

M. Rémi PRIEZ

Une étude de Météo-France a montré qu'il pleut moins à Évreux et dans son agglomération que dans les autres villes de Normandie et même moins qu'à Nice et à Biarritz. Nous souhaitons proposer un objet particulier qui représente notre territoire. Ce sera donc une paire de lunettes. Il a été confié à Heula, célèbre illustrateur normand, le soin de faire un dessin qui met en évidence, sur le mode humoristique, le fait que le soleil brille à Évreux et dans son agglomération plus que sur toute la Normandie. Il a été confié également à la société Ebroïcienne SOLF production, installée à Guichainville, la fabrication de lunettes de haute qualité « made in Évreux ». Elles sont déclinées en quatre couleurs (blanc, bleu, rouge et jaune). L'ensemble des opérations a été réalisé par la société SOLF. Il y a également un partenariat avec des étudiants de l'IUT d'Évreux en DUT Packaging, Emballage et Conditionnement qui ont réalisé une PLV dans le cadre de leur formation. Nous avons commandé 200 exemplaires qui seront proposés au prix de vente unitaire de 79 euros à l'Office, dans un premier temps, puis chez les opticiens d'Évreux. EPN achète les lunettes et on les revendra. L'Office de tourisme et de Commerce percevra une commission de 24,40 € sur la vente du produit. Par conséquent, les recettes de l'agglomération EPN sur chaque exemplaire vendu seront de 54,60 €. Je vous précise que ces 54,60 € correspondent au prix d'achat de ces lunettes à SOLF. C'est donc une « opération blanche » pour EPN et ça dégagera une marge pour l'Office de tourisme.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Nogarède souhaiterait acquérir ces lunettes. En rouge.

M. Alain NOGAREDE

Je me demandais si Monsieur Priez a son diplôme d'opticien.

M. Rémi PRIEZ

Non. Ce sont des lunettes de soleil, pas des lunettes de vue.

M. Guy LEFRAND

Ceci dit, pour répondre à ceux qui pourraient être tentés de sourire sur le fait qu'il pleut moins à Évreux : la pluviométrie y est effectivement beaucoup plus faible qu'à Cabourg. Il tombe 600 millimètres d'eau par an à Évreux contre 900 à Cabourg. Plutôt que de passer un week-end triste à Cabourg, il vaut mieux en passer un non pluvieux à Évreux. C'est quand même plus sympa ! Pour que vous en soyez persuadés, je vais vous proposer de voter pour. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente des lunettes de soleil l'Ebroïcienne au prix de 79 € TTC, lesquelles seront vendues par l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux, **FIXE** la commission que percevra l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux sur la vente des lunettes de soleil l'Ebroïcienne à 24,40 € TTC par exemplaire et **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux pour la vente des lunettes l'Ebroïcienne et tout avenant éventuel à intervenir.

8 - Compétence optionnelle «Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire» - Voies vertes - Déclaration d'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

C'est le dernier dossier concernant le tourisme. Il s'agit de la déclaration d'intérêt communautaire des voies vertes. Celles-ci ne sont pas aujourd'hui une compétence du tourisme. Il s'agit d'une véritable compétence. Nous en avons deux sur notre territoire : celle qui part d'Évreux en direction de Le Neubourg et celle qui passe au Sud de l'Eure entre Saint-Georges Motel et Bueil. Trois communes sont concernées : La Garenne, Croth et Marcilly. L'idée est d'ajouter la compétence « voies vertes » à nos compétences d'intérêt communautaire. Cela nous permettra d'avoir un traitement égal sur l'ensemble de nos valeurs.

M. Guy LEFRAND

Il y a aussi le cyclotourisme et le plan vélo que l'on va lancer au niveau de l'agglomération. Pour les amoureux de la petite reine, il y a un véritable travail qui est mis en œuvre au sein de notre agglomération.

Oui, Bernard Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Pendant que nous parlons de voies vertes, je voudrais savoir où nous en sommes de la voie qui doit partir d'Arnières-sur-Iton pour arriver à Tourneville.

M. Guy LEFRAND

C'est une bonne question.

M. Bernard BROCHOT

Il me semble que c'était inscrit au contrat de plan Région.

M. Guy LEFRAND

Tu me poses une colle. Je propose qu'on regarde avec les services pour qu'ils puissent te répondre. Le directeur général des services techniques me répond qu'il y a une étude en cours sur ce dossier.

M. Bernard BROCHOT

L'étude court...

M. Guy LEFRAND

C'est mieux qu'une étude stoppée. Je n'en sais pas plus.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECLARE** les Voies vertes existantes (St Georges Motel – Bueil et Evreux – Le Neubourg) et futures d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2018, **DEFINIT** en conséquence l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

o Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :

Les équipements aquatiques existants (Piscines Jean Bouin et Plein Soleil à Evreux) et futurs

Le Musée d'art, d'histoire et d'archéologie d'Evreux

Le Musée des instruments à vent de la Couture Boussey

L'Hippodrome de Navarre à Evreux

La Future Salle Omnisports d'Evreux / Nétreville dédiée au basket

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Evreux

Voies Vertes existantes et futures pour les portions concernant le territoire EPN

9 - Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest - Approbation

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, il s'agit de trois délibérations qui concernent des procédures de modification simplifiée de documents d'urbanisme (PLU ou POS).

Le dossier numéro 9 concerne la commune de Huest qui souhaitait supprimer un emplacement réservé de son PLU. Cet emplacement pouvait initialement servir à l'extension du cimetière et à l'agrandissement des ateliers communaux. La commune a souhaité modifier ce projet et disposer à nouveau de cette parcelle de 1 500 m². C'est une modification simplifiée avec une procédure simplifiée. Il y a une mise à disposition du public de ce projet ; un registre a été déposé et un avis d'information est paru dans Paris Normandie le 20 octobre 2017. Il n'y a pas eu de remarque défavorable sur ce projet. Il vous est demandé d'approuver cette modification simplifiée.

M. Guy LEFRAND

Monsieur le maire de Huest, une intervention ?

M. Michel MOLINA

Juste quelques mots : cette parcelle est acquise par la société HCN (Habitat coopératif de Normandie). Elle est déjà divisée et sera mise à la vente prochainement. Nous avons déjà des acquéreurs pour ces parcelles puisque, sur la commune de Huest, lorsqu'on met une parcelle en vente, elle ne le reste pas longtemps.

M. Guy LEFRAND

Oh, ça va ! Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Dépêchez-vous d'acheter à Huest car ce ne sera pas longtemps disponible.

M. Xavier HUBERT

Il n'y a que trois lots, c'est ça ?

M. Michel MOLINA

C'est ça.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Huest, **PRECISE** que la délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Huest et au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Huest et au siège d'Evreux Portes de Normandie. La commune de Huest dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 février 2014. La commune souhaite aujourd'hui supprimer l'emplacement réservé n°9 de son PLU, créé pour l'extension du cimetière et l'agrandissement des ateliers communaux et concernant la parcelle AC 26 pour 1 500 m². La suppression de l'emplacement réservé demandée ne porte pas atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU communal, et ne relève donc pas d'une procédure de révision du PLU mais d'une procédure de modification. Par ailleurs, cette suppression n'entraîne pas la majoration de plus de 20 % des possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan : une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune peut donc être envisagée.

10 - Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Vieil Evreux - Approbation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de la modification d'une zone N. Le souhait de la communauté est de permettre des agrandissements des habitations de cette zone N.

M. Guy LEFRAND

C'est pour les gens du voyage, c'est ça ?

M. Xavier HUBERT

Non. Il y aurait une forme d'assouplissement des règles. On pourrait construire en limite de parcelle ou à 3 mètres de celle-ci avec maintien du retrait de 5 mètres par rapport à la limite d'emprise des voies.

Une seconde modification concerne un lotissement d'habitats mixtes situé rue des Pêcheurs. Il y avait un cheminement piéton autour de cette zone qui est supprimé et un

axe routier paysager qui est réduit au profit d'une placette de retournement. De la même façon, la procédure s'est poursuivie avec un avis de parution dans Paris Normandie et une mise à disposition du public. Aucune remarque n'a été enregistrée. Il vous est demandé d'approuver la modification simplifiée du PLU.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur le maire du Vieil Évreux, vous voulez intervenir ?

M. Marc PERRIN

Merci Monsieur le Président. Effectivement, la zone N est en classement naturel malgré le fait qu'elle soit urbanisée. Elle est classée en zone naturelle suite à une contrainte aéroportuaire. En modifiant légèrement le règlement, il s'agit de donner un petit peu de souplesse aux habitants qui habitent sur ce secteur. Avec la deuxième modification, il s'agit de simplifier l'aménagement du lotissement afin de l'intégrer au mieux aux mares existantes et d'éviter d'avoir un encerclement végétal. Ce sera un lotissement de 14 parcelles qui va être créé sur ce secteur.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Qui veut aider le Vieil-Evreux ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous n'avez que des amis.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Vieil Evreux, **PRECISE** que la délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Vieil Evreux et au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie du Vieil Evreux et au siège d'Evreux Portes de Normandie. La commune du Vieil Evreux dispose d'un Plan Local d'Urbanisme dont la version initiale a été approuvée le 28 février 2008, modifié le 14 novembre 2011 et le 12 décembre 2012.

Cette modification a pour objectif de :

- *modifier le règlement de la zone N du PLU, et plus particulièrement l'article N-7 relatif aux implantations des constructions par rapport aux limites séparatives. Le souhait de la commune est de permettre des constructions en limite de parcelle ou à trois mètres de celle-ci, avec maintien du retrait de cinq mètres par rapport à la limite d'emprise des voies.*

- *modifier les orientations d'aménagement et de programmation concernant le lotissement rue des pêcheurs.*

Ces modifications n'entraînant pas de majoration ou de diminution des possibilités de construire ou de réduction d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent se faire par procédure simplifiée (article L.153-45 du Code de l'Urbanisme).

La modification du règlement porte sur les deux points suivants :

- *La modification d'un point de l'article N-7 du règlement de la zone N (naturelle). Elle consistera à autoriser l'implantation des nouvelles constructions en limite de parcelle ou à 3 mètres de celle-ci, pour les limites séparatives. Concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques la distance de cinq mètres est conservée.*

- *Modification de l'Orientatation d'aménagement et de programmation*

La commune du Vieil Evreux a souhaité modifier l'OAP de la zone AUh « rue des Pêcheurs » sur Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux. L'OAP initiale prévoyait, dans le cadre d'une opération d'habitat mixte rue des Pêcheurs, le développement d'un cheminement piéton autour de cette zone, qui est supprimé. L'axe routier et paysager prévu pour structurer cette zone est également réduit au profit d'une placette de retournement.

11 - Procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune du Val David - Approbation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Cette procédure de modification simplifiée concerne la commune du Val David. Elle avait réservé des emplacements pour la réalisation d'un équipement public (salle des fêtes). Ce projet est fait et elle s'est aperçue qu'un emplacement réservé – le n°8 – n'est plus nécessaire à la réalisation de cet équipement. La commune a souhaité le supprimer. D'un point de vue cadastral, il concerne cinq parcelles. La procédure s'est suivie normalement. À la différence de ce qui est marqué dans la délibération, il y a eu deux remarques mais qui ne concernent pas directement le projet. Il n'y a pas eu de remarque définitive de sorte qu'il vous est demandé d'approuver la modification simplifiée du POS du Val David.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. Je ne crois pas que Madame le maire du Val David...

M. Xavier HUBERT

Il y a le premier adjoint.

M. Guy LEFRAND

Allez-y.

M. Lionel BRICOURT

Je n'ai rien à ajouter.

M. Guy LEFRAND

Tout va bien ? C'est parfait. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols du Val David, **PRECISE** que la délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Val David et au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du POS est tenu à la disposition du public à la mairie du Val David et au siège d'Evreux Portes de Normandie. La commune du Val-David dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 01 mars 2001 et modifié le 08 mars 2011. La commune souhaite aujourd'hui supprimer l'emplacement réservé n°8 de son POS, créé pour la réalisation d'un équipement public (salle des fêtes) et concernant les parcelles ZB 119, 120, 178, 252, 358 et 360. Un équipement public ayant été réalisé en 2013, l'emplacement réservé n°8 n'a plus lieu d'être.

12 - Commune d'AVIRON - Projet urbain partenarial conclu avec MADAME HERNANDO - Extension du réseau d'assainissement, réseau électrique et France Télécom et aménagement de Voirie - Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant sur Aviron, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un privé, Madame Hernando, qui souhaite réaliser quatre lots à bâtir sur une zone située rue du Bourg. Nous avons proposé le mécanisme du PUP (projet urbain partenarial). Vous savez que ce mécanisme permet de faire supporter les coûts d'aménagement d'électricité, de voirie et de réseaux à l'aménageur lui-même même si les aménagements sont sur le domaine public. On signe un PUP, la commune renonce à sa taxe d'aménagement. En l'occurrence, il s'agit d'une délibération pour affiner le coût restant à charge exact de Madame Hernando puisqu'il y a eu un nouveau calcul pour des travaux d'extension du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau Orange pour la téléphonie. Le coût total de la participation financière de Madame Hernando sera de 54 183,06 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Attendez Madame Bénard demande la parole.

Mme Catherine BENARD

Il semble qu'il y a une erreur : on parle de convention entre le GEA et Madame Hernando.

M. Guy LEFRAND

Exactement. On va vérifier la délibération avant de l'envoyer. Merci beaucoup.

M. Xavier HUBERT

Non. Si c'est de la première ligne dont tu parles, c'est parce qu'initialement en 2016, le GEA avait signé une première convention avec Madame Hernando. Aujourd'hui, EPN se substitue au GEA pour une convention qui modifie légèrement les chiffres. Je n'ai pas été assez précis au départ.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Tout cela est très précis.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux d'extension du réseau électrique par Madame HERNANDO à hauteur de 60% du montant des travaux soit 5 118,88 €, **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux d'éclairage public par Madame HERNANDO à hauteur de 100% du montant des travaux soit 2 791,79 €, **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux de l'extension du réseau Orange par Madame HERNANDO à hauteur de 76,47% du montant des travaux soit 5 098,64 €, **APPROUVE** l'avenant à passer au Projet Urbain Partenarial entre la Madame HERNANDO et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial avec Madame HERNANDO.

13 - Commune d'Aviron - Aménagement du Centre bourg - Délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec l'aménagement du centre-bourg d'Aviron.

M. Xavier HUBERT

En face de la mairie, il y a un terrain convoité sur lequel le maire et le conseil municipal souhaiteraient réaliser des aménagements. Il y a un enjeu paysager – c'est dans ce cadre que nous sommes sollicités - et hydraulique puisqu'il y a des eaux de ruissellement ou d'écoulement qui peuvent potentiellement impacter un lotissement qui est légèrement en aval de cette zone. La commune d'Aviron a souhaité recourir à la délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN pour réaliser ces études de faisabilité paysagère et hydraulique. Il vous est donc demandé d'accepter cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage qui lui est confiée par la commune d'Aviron pour la réalisation d'une étude de faisabilité paysagère et hydraulique de niveau esquisse, décomposée en 3 phases, permettant à EPN et à la Commune d'Aviron d'obtenir les informations (notamment les impacts hydrauliques potentiels en amont et en aval) et un chiffrage, nécessaires à l'élaboration d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour des travaux hydrauliques et paysagers. Les parties de l'ouvrage en délégation sont ainsi « toutes études relatives à la compétence aménagement urbain et paysager » de la commune d'Aviron, et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la commune d'Aviron dans le cadre de l'opération d'aménagement du parc de la Mairie, situé dans le centre-bourg.

14 - ZAC de la Cité Lafayette - Lancement procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles M. Guy LEFRAND

M. Guy LEFRAND

Encore un gros dossier. Il me semble qu'il y a quelques diapos.

M. Xavier HUBERT

Ça peut être intéressant, avant la délibération, de vous présenter ce que pourrait être l'aménagement de ce quartier Lafayette. Vous savez que c'est un quartier emblématique de la ville d'Évreux, d'abord parce qu'il est situé au cœur d'un quartier important – Saint-Michel – et parce qu'il avait une identité forte en raison de son histoire liée à la présence militaire américaine après la guerre. Ce quartier de Lafayette a fait l'objet de plusieurs projets. Je vais vous présenter les quelques orientations fortes :

- conservation des liaisons existantes avec les quartiers périphériques. Il ne faut pas couper ce quartier Lafayette de celui de Saint-Michel. Dans le projet d'aménagement de cette zone, il est prévu des « passerelles » entre les deux quartiers et même la création d'une voie nouvelle vers la forêt ;
- valorisation de l'allée centrale – dite allée de la Princesse – comme liaison Nord/Sud ;
- conservation du maillage existant avec la création d'une nouvelle voie dont je viens de vous parler ;
- conservation de l'aménagement paysager.

Si on va dans le détail de cet aménagement, vous avez un programme retenu de 270 logements contre 175 aujourd'hui. Cela donne une zone un peu plus dense mais qui n'est tout de même pas très dense. Il y avait des projets avec une densité beaucoup plus forte qui avaient été envisagés un temps.

M. Guy LEFRAND

En d'autres temps, on était entre 600 et 800 logements.

M. Xavier HUBERT

C'est une densité de 10 à 45 logements à l'hectare. Il y a trois zones :

- au Nord : 10 à 12 logements/hectare. Ce seront des lots qui seront vendus libres à des propriétaires ;
- au Sud, vous avez un quartier où on conservera le patrimoine historique avec la fameuse Raquette des colonels où les pavillons existants seront conservés. La densité sera de 10 maisons/hectare ;
- dans la zone intermédiaire : il y aura une densité un peu plus importante avec 40 à 45 logements/hectare. En bordure de forêt et le long du quartier Saint-Michel, la densité sera un peu plus importante mais correspondant à ce qui existe déjà. Au centre, vous avez une zone qui est de l'ordre de 30 logements/hectare.

M. Guy LEFRAND

Pardon. Les petits points que vous voyez ce sont tous les arbres remarquables que l'on peut protéger et conserver.

M. Xavier HUBERT

Un mot peut-être du planning prévisionnel d'aménagement de cette zone :

- aujourd'hui, avec la délibération que je vous propose, nous allons lancer la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) ;
- en février, nous pourrions approuver le bilan de la concertation qui a été démarrée et – deuxième phase – le dossier de création de la ZAC ;
- pendant les trois premiers trimestres de l'année 2018, consultation pour le choix d'un aménageur. Le modèle retenu est possiblement la concession d'aménagement ;
- en décembre 2018, nous approuverions le dossier de réalisation de la ZAC ;
- les études de maître d'œuvre pour les premiers permis d'aménager pourraient être lancés en 2020.

Je vais enchaîner avec le dossier qui nous est soumis. C'est en marge de cette présentation mais c'est pour que nous comprenions bien l'enjeu de cette délibération : la déclaration d'utilité publique, c'est la procédure par laquelle une collectivité publique peut exproprier des propriétaires privés si le projet est retenu d'utilité publique. Vous savez que le droit de propriété est un principe absolu et qu'on ne peut pas être contraint de céder sa propriété sauf s'il y a une cause d'utilité publique. C'est cette procédure qu'on vous propose de lancer. Pourquoi ?

Si nous sommes le propriétaire de l'essentiel de la zone, dix pavillons sont encore la propriété de bailleurs sociaux (Eure Habitat, Secomile, Siloge) et sept propriétaires individuels ont encore un pavillon dans la zone. Pour que nous lancions notre ZAC, il faut que nous soyons propriétaire du foncier et il faut surtout que nous mettions fin au régime de la copropriété. Les propriétaires le sont également des parties communes. Nous ne pouvons pas laisser cette copropriété en l'état. La DUP permettrait, si nécessaire, de lancer l'expropriation de certains propriétaires. Je dis « si nécessaire » parce qu'il y a des discussions actuellement. Le président a rencontré chacun d'entre eux. Il y a des négociations en vue de trouver une solution pour que les propriétaires cèdent leur pavillon ou acceptent de renoncer à la propriété de leurs parties communes voire acceptent des échanges de propriété. Les discussions avec les bailleurs sociaux sont encore en cours. Il faut que nous ayons cet outil de la DUP pour éventuellement devenir propriétaire et lancer la procédure d'expropriation mais ce n'est pas ce qui sera privilégié. La procédure d'expropriation se décompose en deux phases :

- La phase administrative qui est maîtrisée par le préfet qui prononce un arrêté préfectoral
- la phase judiciaire qui acte le transfert de propriété

Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver le lancement de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur Hubert pour cette très belle présentation de ce projet. Depuis quatre ans que nous sommes ici, c'est seulement maintenant que nous commençons à avancer. Les 18 derniers mois ont été consacrés aux études faunistiques et floristiques... C'est très long avant de pouvoir aménager ce genre de sujet. Monsieur Nogarède ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, Madame Hannoteaux.

M. Guy LEFRAND

Madame Hannoteaux. J'avais une chance sur deux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je me permets d'intervenir car j'habite près de cette cité. J'ai assisté au mois d'octobre à la réunion publique à Saint-Michel qui présentait le projet. Les propriétaires des pavillons étaient également présents. Ils n'étaient pas très satisfaits de la façon dont l'affaire s'enclenchait. Il y a eu des protestations et des personnes qui n'avaient pas été consultées. Aujourd'hui, Monsieur le président, vous nous dites que vous avez rencontré les différents propriétaires. Il y a trois semaines, il y avait dans Paris Normandie un article sur un Monsieur qui ne voulait pas partir. J'aimerais savoir effectivement où en sont les discussions avec les propriétaires. Je trouve qu'en arriver à une expropriation, c'est un acte difficile, dur et violent. Honnêtement, je traverse cette cité-là tous les jours et je rencontre des gens. J'aimerais qu'on évite l'expropriation car c'est quelque chose de très violent.

M. Guy LEFRAND

Merci, Madame Hannoteaux. Cela fait quatre ans que nous sommes aux affaires, cela fait quatre ans que je travaille sur ce sujet et cela fait quatre ans que nous avons rencontré les propriétaires. Évidemment, quand on est propriétaire, on espère que rien ne va se passer. Je rappelle juste que l'agglomération est propriétaire de 80 ou 90 % de cet espace et c'est elle qui paye des dizaines de milliers d'euros d'entretien tous les ans. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Je l'ai expliqué aux copropriétaires qui restent. Aujourd'hui, il reste sept propriétaires privés dont deux sont au Sud dans la Raquette des colonels. Ils ne sont pas concernés par l'expropriation. Il en reste donc cinq. Deux d'entre eux sont d'accord pour changer d'habitat et venir vers cette Raquette des colonels. Deux autres, qui habitent dans un pavillon jumelé, vont peut-être pouvoir rester dans leur maison dans le cadre de l'aménagement. Il reste un cas d'un propriétaire avec lequel il est difficile de travailler mais nous ne continuerons pas à payer 60 000 €/an à peu près pour faire vivre un ou deux propriétaires chez eux.

Aujourd'hui, les choses avancent très bien. A priori, nous devrions pouvoir conclure ces négociations. Certains espéraient qu'il ne se passerait jamais rien. La politique de l'autruche, c'est une politique jusqu'au moment où on se prend des coups de pied dans les fesses et où on est obligé de relever la tête. C'est un peu ce qui se passe aujourd'hui. Nous avançons de façon constructive et positive. J'ai fait plusieurs avancées auprès de ces propriétaires notamment parce que certains ont plus de 80 – 85 ans. Je ne suis pas un sauvage, je n'ai pas envie de les faire souffrir. Mais, je n'ai pas non plus envie de continuer pendant des dizaines d'années à payer l'entretien pour qu'une ou deux personnes puissent vivre dans un immense parc. Les choses avancent plutôt bien et plutôt rapidement. Je l'ai dit très clairement aux propriétaires : aujourd'hui, je négocie mais, le jour où ce sera un aménageur, ils n'auront plus la possibilité de négocier. Il faut qu'on avance et personne ne pourra dire qu'il ne savait pas qu'on ferait quelque chose sur ce quartier de Lafayette. Les choses avancent de manière positive et je pense que nous sommes en phase de régler au moins quatre des cinq dossiers. La problématique la plus importante aujourd'hui et sur laquelle nous risquons d'avoir des difficultés, c'est avec la Siloge. Elle veut soit construire énormément de logements sociaux sur ce secteur – et je ne souhaite pas qu'on ne fasse que des logements sociaux – ou elle veut nous vendre à prix prohibitif les pavillons. Cette DUP a également vocation à pousser un bailleur social à engager des négociations plutôt que de faire le forcing. Je sais bien que l'État veut prendre beaucoup d'argent aux bailleurs sociaux mais ce n'est pas une raison pour que ce soit l'agglomération qui compense. C'est également dans ce but que cette procédure est lancée. Monsieur Nogarède. Je suis désolé si je n'ai pas été assez précis.

M. Alain NOGAREDE

Sur les bailleurs sociaux (Eure Habitat, Secomile, Siloge), il ne faut pas exagérer. Ils ont intérêt à rentrer un peu dans le rang. On n'arrête pas de leur garantir des emprunts. Si on a besoin d'un geste de leur part, ils peuvent le faire.

M. Guy LEFRAND

Je pense que nous n'aurons pas de souci avec Eure Habitat et Secomile qui ont très peu de logements. C'est Siloge qui va poser un problème.

M. Alain NOGAREDE

Il faudra lui dire la vérité.

M. Guy LEFRAND

Je vais le faire.

M. Alain NOGAREDE

Sur les propriétaires privés, vous avez dit que l'entretien de cet espace était coûteux. Ce n'est pas pour gâcher l'argent public mais je serais prêt à faire un effort exceptionnel pour ne pas en arriver à la DUP.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous d'accord. C'est aussi un moyen de négociation et de pression – je vous l'ai dit plus tôt – envers un bailleur social. Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** (moins deux abstentions) le lancement de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation du projet de ZAC Cité Lafayette, sans toutefois préjuger des accords amiables qui pourront intervenir concomitamment, au cours de cette procédure et **AUTORISE** Monsieur le Président :

o à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Eure l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réaménagement de la Cité Lafayette à Evreux et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité ;

o à prendre toutes les mesures nécessaires, et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15 - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Réalisation

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Hubert qui est en pleine forme ce soir.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de prescrire et lancer notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Vous avez peut-être entendu parler de ce document stratégique qui a été créé par la loi TECV d'août 2015. Avant, nous étions sous le régime des PCET. Le PCAET inclut le climat, l'air et l'énergie. Il nous permet de faire un diagnostic de nos consommations d'énergie, de nos émissions de gaz à effet de serre et de déterminer ensemble une politique ou des actions prioritaires pour essayer de consommer moins, de polluer moins ainsi que de lancer des actions que ce soit au niveau du logement, de la mobilité, de la production d'énergie ou autres. C'est l'obligation légale qui nous est faite pour 2018 puisqu'en principe, nous devons avoir conclu ce PCAET avant la fin de l'année. Nous le lançons aujourd'hui et nous espérons que nous pourrions établir notre diagnostic et notre stratégie dans les six mois qui viennent pour ensuite pouvoir effectuer les consultations avant adoption définitive à la fin de l'année 2018. Dans la mesure où nous lançons également notre PLUi, il y aura – nous l'espérons – une connexion, une coordination pour que certaines réunions puissent être communes et que nous puissions, nous élus, regarder le PLUi et le PCAET.

Voilà Monsieur le président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède ou Mme Hannoteaux.

M. Alain NOGAREDE

Monsieur le vice-président a exprimé, tout à l'heure, le souhait que l'on se rencontre. Je m'occupe du chauffage urbain à Évreux et je souhaiterais que l'on se rencontre effectivement pour être inclus à cette réflexion sur le Plan Climat Air Énergie Territorial. C'est une demande simple que le chauffage urbain d'Évreux soit associé à cette réflexion.

M. Guy LEFRAND

Pas de souci. Toutes les bonnes volontés seront intégrées. Moyennant cette recommandation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, **DESIGNE** M. HUBERT Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, Climat, Energies, élu pilote de la démarche et **DELEGUE** au Bureau Communautaire la fixation des modalités d'élaboration et concertation du PCAET (modalités gouvernance, association des partenaires, concertation publique...)

16 - Enquête Ménages Déplacements Villes Moyennes - Conventionnement avec la DREAL de Normandie, le CEREMA Normandie Centre et le CEREMA Nord-Picardie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Bonsoir, Monsieur le président. Je vais vous parler de la mobilité et, en premier lieu, de l'enquête ménage déplacements. C'est en vue de la réalisation du PLU intercommunal qui nécessite une enquête ménage incluant le déplacement. Nous avons recours à une enquête ménages déplacements villes moyennes afin de recueillir des éléments de connaissance de la situation actuelle en matière de mobilité des résidents sur l'ensemble du territoire et de tirer enseignement des principaux résultats. Celle-ci va se faire en concomitance avec le territoire de la Communauté de communes du Pays de Conches au regard des logiques de fonctionnement qui unissent les deux territoires en matière de déplacement. Elle comprendra, dès son lancement, les 12 nouvelles communes qui rejoignent EPN à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le coût de cette enquête est estimé à 93 000 € HT auxquels s'ajoute un coût supplémentaire évalué à 15 000 € HT pour son exploitation, spécialement dans le cadre des documents d'urbanisme.

L'État est susceptible d'apporter son concours sous deux formes :

- une contribution financière à hauteur de 20 % du montant de l'étude soit 18 600 € HT (hors phase d'exploitation soit une assiette estimée à ce stade de 93 000 € HT) qui sera versée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- une assistance technique assurée gratuitement par le Centre d'études et expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Elle vise à garantir le respect de la méthodologie.

Cette subvention de DREAL est conditionnée au respect du référentiel CERTU.

En conséquence, la participation de l'État nécessite deux types de convention :

- une convention financière entre EPN et la DREAL pour le versement de la subvention susceptible d'être accordée par l'État ;
- une convention d'assistance technique entre EPN, la DREAL Normandie, le CEREMA Normandie-Centre et le CEREMA Nord-Picardie

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le lancement de l'Enquête Ménages Déplacements Villes Moyennes sur un territoire de référence correspondant au périmètre d'EPN à compter du 1er janvier 2018 et à celui de la Communauté de Communes du Pays de Conches et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants :

o convention financière entre EPN et la DREAL pour le versement de la subvention susceptible d'être accordée par l'Etat ;

o convention d'assistance technique entre EPN, la DREAL Normandie, le CEREMA Normandie-Centre et le CEREMA Nord-Picardie.

17 - Financement du transport scolaire - Ajustements pour l'année scolaire 2017-2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Le financement du transport scolaire n'est pas une mince affaire étant donné les disparités que l'on a rencontrées cette année avec l'arrivée de plusieurs problèmes.

Nous avons plusieurs difficultés :

1. Des élèves d'EPN transportés sur des services organisés par des EPCI extérieurs

Ce cas de figure concerne trois communes. Les premiers cas concernaient Boncourt, Bretagnolles dont les élèves étaient transportés par Seine Normandie Agglomération. Il avait été décidé de répartir à parts égales le financement de la participation demandée de 260 € entre les familles, les communes et Évreux Portes de Normandie.

Ce cas de figure s'est posé à nouveau car, au moment de la rentrée scolaire 2017-2018, un élève de Garennes-sur-Eure s'est vu appliquer un nouveau régime de participation à hauteur de 325 € (contre 80 €) par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Cette information ne nous avait pas été communiquée auparavant. Dans ces conditions, il est proposé d'appliquer la clef de répartition arrêtée pour les communes de Boncourt et Bretagnolles à la commune de Garennes pour l'année scolaire 2017-2018, soit une répartition à parts égales entre la famille, la commune et EPN qui aurait alors à sa charge 109 €. EPN acquittera donc 217 € par élève auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et bénéficiera d'une participation de 108 € de la commune de Garennes-sur-Eure

2. Elèves extérieurs au ressort territorial transportés par EPN

La Communauté de communes de la Porte normande assurait précédemment le transport d'élèves n'habitant pas sur son territoire mais sur des communes limitrophes, sur le trajet ou à proximité des services de transport scolaire qu'elle organisait.

Il s'agit des communes d'Ivry-la-Bataille qui dépend de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et de Boisset-les-Prévanches qui appartient à Seine Normandie Agglomération. Les effectifs scolaires viennent d'être stabilisés pour ces deux communes : 9 collégiens pour Ivry-la-Bataille et 3 pour Boisset-les-Prévanches. La CCPN faisait précédemment participer la commune d'Ivry à hauteur de 80 € par collégien. Il n'y avait pas de convention avec la commune de Boisset-les-Prévanches. Le coût à l'élève, établi sur la base de la dernière année scolaire, est de 170,79 € (base coût des contrats de transport). Dans l'attente d'une harmonisation tarifaire globale prévue début 2018, il est proposé de reconduire les modalités de financement initialement appliquées à Ivry-la-Bataille pour les deux communes, soit un tarif à l'élève de 80 €, étant précisé que la participation pourrait être acquittée par les EPCI qui se substitueraient aux communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les principes suivants de participation des communes pour les services de transports scolaires ne relevant pas d'EPN mais concernant des élèves de sa compétence, et pour des élèves extérieurs au territoire et transportés sur les services organisés par EPN pour l'année scolaire 2017-2018 :

o participation à parts égales entre EPN, les communes et les familles pour les élèves du ressort territorial d'EPN de la commune de Garennes sur Eure transportés par des EPCI extérieurs

o participation de 80 € par élève pour les communes d'Ivry la Bataille et Boisset les Prévanches.

et **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions correspondantes et tout avenant éventuel à intervenir.

18 - Financement du transport scolaire - Tarifs de participation au Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves Drouais pour l'année 2017-2018 pour les communes de l'INSE rejoignant EPN au 1er janvier 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Il s'agit des tarifs de participation du Syndicat intercommunal de transport d'élèves Drouais (SITED). Quatre communautés de communes ainsi que 13 communes, limitrophes du grand Drouais, adhèrent à ce syndicat. La Communauté de communes de la Porte normande adhérait précédemment au SITED afin de permettre à une cinquantaine d'élèves des communes de Marcilly-sur-Eure et de Croth de fréquenter les établissements de Dreux et d'Anet. Le SITED assure le transport d'environ 100 élèves sur les communes de l'Intercommunalité Normandie Sud Eure qui intégreront EPN au 1^{er} janvier 2018 (94 élèves pour l'année scolaire 2017-2018). Cette situation concerne toutes les communes de l'INSE intégrant EPN à l'exception de Moisville. Le coût annuel facturé par le SITED est de 220 € par élève (hors la carte que les familles doivent prendre). L'INSE faisait participer les familles de son territoire à hauteur de 80 € par élève, soit un reste à charge de 140 € par élève pour l'EPCI. Afin de ne pas générer de difficultés pour les familles sur l'année scolaire en cours, il est proposé d'appliquer à nouveau ces modalités tarifaires pour le reste de l'année scolaire. En tout état de cause, cette question sera traitée dans le cadre d'une étude globale portant sur l'harmonisation financière et tarifaire en matière de transport scolaire sur l'ensemble du territoire d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ça va effectivement être un sujet majeur pour 2018.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le tarif suivant de transports scolaires applicable aux communes de l'ex-Intercommunalité Normandie Sud Eure intégrant Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018 pour l'année scolaire 2017-2018 : 80 € par an soit 40 € par coupon semestriel

19 - Réseau Urbain - Délégation de Service Public - Mise en place de services scolaires dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Neruda - Avenant à la Délégation de Service Public - Convention avec le Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Le dossier suivant concerne le réseau urbain. Nous sommes obligés de faire un avenant à la délégation de service public ainsi qu'une convention avec le Département de l'Eure.

Dans le cadre de la fermeture du collège Pablo-Neruda à la rentrée 2018-2019, il faut assurer le transport des élèves vers leurs nouveaux établissements de rattachement. Une étude de ces possibilités de transport a été effectuée dans le cadre de la délégation de service public du transport urbain 2014-2020 confiée à Transurbain.

Il apparaît qu'une solution de transport par Transurbain serait envisageable dans les conditions suivantes :

- création de circuits dédiés exploités par Transurbain ;
- nécessité de mettre en exploitation 5 bus standard et un bus articulé compte tenu des effectifs concernés ;
- en contrepartie, EPN s'engagerait à ne pas demander de redevance d'usage pour les bus standards utilisés qui sont sortis de l'exploitation régulière et réservés au transport des élèves rattachés auparavant au collège Pablo-Neruda. Cette redevance est due pour l'utilisation des véhicules acquis par Évreux Portes de Normandie en application du contrat de DSP.

Par ailleurs, le Département de l'Eure est prêt à assurer le financement de ces services sur 4 ans par voie de convention, considérant que leur mise en œuvre est due à la fermeture du collège. Le coût de ces services sur 4 ans est évalué à 433 059,44 €, étant entendu qu'une nouvelle évaluation sera nécessaire à l'expiration de la DSP.

Cela coûtera, au début, 250 000 € qui seront pris en charge par le Département.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

C'est sûr là, c'est Madame Hannoteaux !

M. Guy LEFRAND

Je n'ai même pas hésité une seconde.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Vous savez très bien ce que je vais dire...

M. Guy LEFRAND

Ne le dites pas alors.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je vais le dire quand même. C'est une explication de vote. Je vote contre cette délibération dans la mesure où j'essaie d'être cohérente. J'étais absolument contre la fermeture du collège Pablo-Neruda. On va fermer un établissement et cela va coûter une somme astronomique pour transporter des enfants. On aurait pu mettre cet argent-là dans le fonctionnement du collège. Il aurait été nettement mieux utilisé. Je vote donc contre cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie et je vous rappelle que ce n'est pas nous qui décidons de ce choix.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Madame la présidente de Transurbain ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** (moins huit voix contre – Mme Leseigneur ne prend pas part au vote)
les modifications à intervenir dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu avec Transurbain pour les services de transport rendus nécessaires en raison de la fermeture du collège Pablo Neruda :

o création de circuits dédiés, exploités par Transurbain pour un coût global d'environ 250 333,94 € HT selon les éléments présentés ci-après :

o exonération de redevance d'usage par Evreux Portes de Normandie pour les bus exclusivement utilisés à ce titre.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant à passer au contrat de DSP passé avec Transurbain, **VALIDE** le principe de compensation financière par le Département de l'Eure et **AUTORISE M. le Président** ou son représentant à signer la convention correspondante et tout avenant à intervenir.

20 - Service Personnes à mobilité réduite (PMR) – Extension du périmètre d'intervention du service – Refonte du règlement – Changement de nom commercial

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Autre sujet : celui du service à personnes à mobilité réduite (PMR). Cette délibération concerne l'extension du périmètre d'intervention du service, la refonte du règlement et le changement du nom commercial.

1. Extension du périmètre d'intervention du service

Avec la création d'Évreux Portes de Normandie, il est nécessaire d'étendre aujourd'hui le périmètre d'application du service à l'ensemble du ressort territorial. Selon les premières estimations, cette extension pourrait entraîner une production kilométrique supplémentaire annuelle de 20 000 km environ, soit un surcoût global de 54 200 € répercuté sur la contribution forfaitaire d'exploitation versée par EPN à Transurbain. Parallèlement, le service donnera lieu à la perception de recettes commerciales à hauteur de 3 800 € qui viendront en déduction de la contribution forfaitaire. De plus, la redevance d'usage par Transurbain donnera 19 600 €. Le coût net pour Évreux Portes de Normandie serait de 30 800 €. Il est proposé que cette extension de service se fasse à titre expérimental. Une évaluation en cours d'année devra être faite pour voir la production réelle du service et réévaluer le cas échéant les moyens qui sont alloués.

2. Refonte du règlement

A cette occasion, il apparaît nécessaire de procéder à une réécriture complète du règlement d'utilisation du service. En effet, le règlement actuel, dont la dernière modification date d'avril 2016, nécessitait un toilettage complet en raison :

- du nombre limité de cas d'éligibilité possibles, qui restreignait fortement l'accès au service (le service étant accessible de droit dans seulement trois cas : personne temporairement ou définitivement en fauteuil roulant ; personne invalide à 80 % ; personne atteinte de cécité totale) et qui générait parallèlement un nombre important de dérogations n'entrant pas dans un cadre fixe prédéfini ;
- des conditions d'examen des demandes mal formalisées.

Les principales innovations proposées portent :

- sur les conditions d'accès au service, qui se trouvent élargies : l'accès au service est élargi à toute personne qui du fait de son handicap ou de son niveau d'autonomie ne peut pas utiliser, seule ou accompagnée, les transports en commun. Cette notion vise notamment plusieurs catégories d'usagers confrontés à une perte d'autonomie définitive ou temporaire ;
- sur la création d'une commission d'inscription, qui assistera EPN dans toutes les décisions relatives à l'accès au service. Cette commission est composée en conséquence de représentants des principaux acteurs locaux en matière de handicap, outre EPN et Transurbain : Maison départementale des personnes handicapées, Ville d'Évreux, CCAS d'Évreux, Conseil départemental...

Les clients voyageurs pourront bénéficier du titre 10 voyages (8,50 €), ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Avant, le titre était vendu à l'unité (1,20 €).

3. Refonte du nom commercial

Enfin, le nom même du service mérite d'être changé, dans la mesure où il renvoyait à la seule notion de mobilité réduite. Aussi, il est proposé de retenir le nom commercial suivant : « Service d'aide à la mobilité » appelé SAMIBUS.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de renommer le « service PMR - Personnes à Mobilité réduite » en « service d'aide à la mobilité » (SAMIBUS), **DECIDE** l'extension du service d'aide à la mobilité SAMIBUS à l'échelle de l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie, **APPROUVE** le règlement du service d'aide à la mobilité SAMIBUS pour une entrée en vigueur au 9 juillet 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21 - Droit commun - SILOGE - Évreux - Boulevard Jardin de l'Evêque - Réhabilitation 53 logements collectifs - Garantie Communautaire 20% - 430 048,60 €

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. Bourrellier, je vais donc avoir l'honneur de vous présenter les sept délibérations qui suivent de manière relativement rapide. Il s'agit, dans le cadre de l'équilibre territorial et social de l'habitat, soit de garanties communautaires, soit de subventions communautaires. Le dossier 21 appelle une garantie communautaire de 20 % pour la Siloge pour la réhabilitation de 53 logements collectifs. Monsieur Nogarède veut intervenir dessus. C'est dommage, je voulais essayer d'accélérer.

M. Alain NOGAREDE

Juste : c'est la Siloge ! D'accord ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Cela ne m'a pas échappé. Bien. Après cet incident de séance, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 2 150 243 euros souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de cinquante-trois logements situés « Jardin l'Evêque », 27 000 Evreux.

22 - Droit Commun - Eure habitat - Évreux - Réhabilitation immeuble Gerbier de Jonc - 3 rue Pierre Mendès France - Subvention communautaire - 25 796,00 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention communautaire de 25 796 € pour Eure habitat pour la réhabilitation de l'immeuble Gerbier-de-Jonc. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 25 796,00 € à Eure habitat pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble Gerbier de Jonc à Evreux

23 - Droit Commun - Eure habitat - Évreux - Réhabilitation de 294 logements quartier la Madeleine - Subvention communautaire - 907 064,21 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention communautaire de 907 064 € pour Eure habitat pour la réhabilitation de 294 logements au quartier La Madeleine. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder à Eure habitat une subvention communautaire, destinée à financer l'opération de réhabilitation des 294 logements du quartier de la Madeleine à Evreux, d'un montant arrondi à 907 064 € représentant 10 % maximum du coût d'opération, **DECIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :

o 2018 : 20 % soit 181 413 €

o 2019 : 30 % soit 272 119 €

o 2020 : 50 % soit 453 532 € ; il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DECIDE** en conséquence la création d'une AP/CP

24 - Droit commun - Évreux - Eure habitat - Village la Forêt - Amélioration 31 logements - Subvention communautaire - 130 281,00 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention communautaire de 130 281 € pour Eure habitat pour l'amélioration de 31 logements. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder à Eure habitat une subvention communautaire destinée au financement de la réhabilitation de 31 pavillons du quartier Village de la Forêt à Evreux, subvention d'un montant de 130 281,00 €, représentant 10 % maximum du coût d'opération, **DECIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :

o 2018 : 50 % soit 65 140 €

o 2019 : 50 % soit 65 141 € ; il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DECIDE** la création d'une AP/CP

25 - Droit commun - Évreux - SAIEM AGIRE - Quartier de la Madeleine - Acquisition amélioration de la tour Aulne - Subvention communautaire - 170 000,00 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention communautaire de 170 000 € pour SAIEM AGIRE pour l'amélioration de la tour Aulne qui est aujourd'hui magnifique, notamment la nuit.

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** à la SAIEM AGIRE une subvention communautaire d'un montant de 170 000 €, destinée à financer l'opération de réhabilitation de la Tour Aulne sur le quartier de la Madeleine à Evreux

26 - Droit commun - SAIEM AGIRE - Commune d'EVREUX - Programme la Verderie - Rue de Garambouville - Réhabilitation - Subvention communautaire - 109 090.00 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention communautaire de 109 090 € pour SAIEM AGIRE dans le cadre du programme de réhabilitation de la Verderie, rue de Garambouville. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** à SAIEM AGIRE une subvention communautaire d'un montant de 109 090,00 € pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble La Verderie à Evreux

27 - Association l'Abri - Foyer des Jeunes Travailleurs - Résidence Saint-Germain - Subvention de Fonctionnement 2017 - 15 000,00 €

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'association l'Abri afin de les accompagner, du fait du retard à l'installation du FJT sur le site de l'ancien hôpital.

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement, au titre de l'exercice 2017 de la somme de 15 000 € à l'Association l'Abri dans le cadre du soutien au fonctionnement du Foyer des Jeunes Travailleurs de la rue Saint Germain à Evreux

28 - CISPDP - Cadre stratégique territorial de sécurité et de prévention de la délinquance EPN 2018-2020

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Monsieur Ettazaoui, je vais vous présenter le cadre stratégique territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPDP). Le CISPDP est chargé de développer la politique de prévention à l'échelle intercommunale, de soutenir des actions de sécurité des maires et du président d'EPN. Dans ce cadre, la mise en œuvre est déclinée autour de trois fonctions principales :

- le soutien aux maires
- la coordination des politiques locales
- le développement d'actions complémentaires

Le cadre stratégique 2018-2020 répond aux quatre axes du plan national de lutte contre la délinquance :

- réduire les risques d'exposition des jeunes à la délinquance
- lutter contre les violences faites aux femmes, aider les victimes
- promouvoir la sécurité et la tranquillité publique
- lutter contre la radicalisation

Dans cette délibération, je vous propose d'adopter le cadre stratégique du CISPDP et d'installer l'assemblée plénière dont la composition pourrait être la suivante :

- Président d'EPN,
- 1^{er} vice-président
- vice-président en charge du CISPDP
- Membres de droit (préfet, procureur, Département, service de l'État – police, gendarmerie, éducation nationale...)
- Maire adjoint de la Ville d'Évreux en charge du CLSPD
- Maires des communes-membres d'EPN
- Acteurs qualifiés : représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le cadre stratégique du CISPDP (sécurité et prévention de la délinquance) porté par EPN à l'échelle de l'ensemble de son territoire, **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'installation de l'assemblée plénière du CISPDP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels et tous documents afférents à la réalisation de ce projet.

29 - CISPD Programmation 2017 - Subventions

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la poursuite du projet social de territoire du CISPD, ex-CCPN. Pour cela, je vous propose de verser une subvention de :

- 2 000 € pour la commune de Bois-le-Roy ;
- 700 € à l'association le Relais ;
- 700 € à l'association Myosotis.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de **3 400 €**.

Orientations	Porteurs	Projets	Montants
<i>Promotion de la citoyenneté, du lien civique et social Prévention des violences par la sensibilisation et l'éducation Lutte contre la radicalisation</i>	<i>Commune Bois le Roy</i>	<i>Projet sport et citoyenneté : animations sportives et ateliers de prévention contre la radicalisation et la lutte contre la délinquance, manifestation le 18 novembre 2017. Action à rayonnement pluri communal</i>	2 000 €
<i>Soutien à la parentalité Lutte contre la récidive Lutte contre la radicalisation</i>	<i>Association le Relais</i>	<i>Lutte contre la récidive: soutien aux groupes de paroles en milieu ouvert</i>	700 €
	<i>Association Myosotis</i>	<i>Accompagnement des familles, lieu d'accueil parents-enfants, familles en attente de parloir</i>	700 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

30 - NPRU Quartier Nétreville à Évreux - Aménagement urbain - Réaménagement du secteur Peupliers Suffren

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues. Je crois que nous avons une diapo. Nous allons passer un peu plus de temps sur ce sujet. Il s'agit de l'aménagement urbain du quartier de Nétreville à Évreux dans le cadre du NPRU (Nouveau programme de renouvellement urbain). Cela concerne le réaménagement du secteur Peupliers Suffren. C'est un quartier que vous connaissez probablement. Nous vous présentons ce que pourrait être le nouveau projet de centre commercial des Peupliers à Nétreville. Ce dernier est aujourd'hui vieillissant. Il est proposé une réhabilitation complète de ce site, notamment pour développer l'accès commercial et aussi pour créer du lien avec la place Suffren. C'est un projet important puisqu'il est chiffré à 4 550 000 € pour réhabiliter complètement cette place. Il serait financé à hauteur de 2 357 500 € par EPN ; 300 000 € par le Département; 300 000 € par la Région et 1 592 500 € par l'ANRU. Rien n'est encore décidé. Nous attendons désespérément l'argent de l'État dans le cadre de l'ANRU. C'est un sujet majeur car cela permettra à la fois de casser le carrefour qui est dangereux (il s'agirait de le prolonger pour faire un double carrefour plutôt qu'un seul) et de faire une résidence seniors ainsi qu'une maison médicale, une nouvelle bibliothèque de quartier et la mairie annexe. Je vous propose de valider ce plan de financement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La Ville d'Évreux vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'aménagement urbain du secteur Peupliers Suffren sur le quartier de Nétreville à Evreux, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (4 550 000 €) maquette ANRU			
EPN	DEPARTEMENT de l'EURE	REGION NORMANDIE	ANRU
2 357 500 €	300 000 €	300 000 €	1 592 500 €
52 %	6.5%	6.5%	35%

et **SOLLICITE** les subventions à mobiliser dans le cadre de la convention ANRU.

31 - Contrat de Ville - Rapport Annuel 2016/2017

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Monsieur Ettazaoui, je continue. C'est le rapport annuel 2016-2017 du contrat de Ville. Les élus d'Évreux le savent, nous avons longuement discuté, hier en conseil municipal, des différentes actions. Le travail, qui est mené aujourd'hui dans le cadre du contrat de ville, est important. Ce qui est surtout important et qui a été validé, c'est la mobilisation de l'ensemble des publics sur les emplois qui ont été générés notamment par le projet Carrefour. Il y a eu un travail important de fait, également en relation avec la Préfecture et la Ville d'Évreux sur l'ouverture des centres sociaux et des structures d'accueil des jeunes en dehors des horaires habituels, c'est-à-dire d'essayer de les accueillir notamment le soir et pendant des vacances scolaires. Une antenne de la mission locale a été créée à La Madeleine. Il s'agit d'accélérer la signature du contrat avec l'ANRU qui s'appuie sur plusieurs piliers :

- emploi et développement économique
- la cohésion sociale autour de 5 axes :
 - le lien social et le vivre ensemble
 - l'éducation/sport/culture
 - santé handicap
 - prévention de la délinquance
 - accès aux droits et aux services
- cadre de vie et renouvellement urbain autour de trois axes :
 - axe habitat/politique de peuplement
 - axe cadre de vie gestion urbaine
 - axe renouvellement urbain
- valeurs de la République et citoyenneté
- axes transversaux : jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

Voilà, mes chers collègues, je suis à votre disposition si vous voulez que nous en parlions davantage. Je pense qu'il n'est pas forcément nécessaire de rentrer dans le détail des 80 pages de ce dossier sauf si vous le souhaitez. Monsieur Nogarède et Madame Hannoteaux qui n'ont pas eu leur content d'échanges hier.

Mme Maryvonne HANNOTEAX

C'est une explication de vote.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie, Madame Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAX

Il est important, à mon sens, que les différents membres sachent pourquoi on va s'abstenir. Hier, nous nous sommes abstenus. Nous n'avons surtout pas voté contre car cela aurait été remettre en cause le bon travail d'une équipe. Le vice-président fait son boulot. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Si nous nous sommes abstenus, c'est tout simplement parce qu'il y a un axe éducation et que la fermeture du collège Pablo-Neruda va le remettre en cause. Il faut donc être cohérent et bien parler. Hier, Driss Ettazaoui a très bien parlé, avec le cœur, mais il a tenu deux discours. Je regrette qu'il ne soit pas là ce soir car je n'aime pas parler des gens quand ils ne sont pas là. Nous nous abstenons car il y a une incohérence entre les propos et ce qui va être fait sur le quartier. Une fois de plus, vous allez me dire que je remets ça sur la fermeture de Pablo-Neruda mais c'est une plaie dans ce quartier. Nous nous abstenons mais nous ne remettons pas en cause le travail effectué. Surtout pas.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** (moins cinq abstentions) le rapport d'activité 2016/2017 du Contrat de ville

32 - Contrat de ville - Subventions 2017 - 4ème phase de programmation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Il s'agit de la quatrième phase de programmation de subventions 2017 du contrat de ville pour un montant de 11 030 €. Cette délibération solde les crédits inscrits au budget 2017 qui étaient de 249 000 €. Les associations concernées sont :

- le CCAS pour le centre social La Madeleine ;
- le conseil citoyen d'Évreux ;
- Réseaux réciproques ;
- Initiatives positives.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 11 030 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PROJETS CONTRAT DE VILLE - 4^{ème} phase de programmation 2017				
PILIER COHESION SOCIALE - AXE LIEN SOCIAL-VIVRE ENSEMBLE-CITOYENNETE				
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN
1	CCAS Centre Social de la Madeleine	La Madeleine	<u>Ateliers socio linguistiques :</u> Accueil et évaluation des publics ; atelier d'apprentissage de la langue française Public touché: 139 bénéficiaires	4 000 €
2	Conseil Citoyen d'Evreux (CCE)	Inter sites QPV	<u>Aide au fonctionnement du Conseil Citoyen :</u> Soutien au plan d'action du conseil citoyen (formations, outils de communication -site internet, flyers- actions quartier propre sur la Madeleine et Navarre...)	2 000 €
PILIER COHESION SOCIALE - AXE EDUCATION				
3	CCAS Centre Social de la Madeleine	La Madeleine	<u>Accompagnement scolaire collégiens :</u> -Action de soutien scolaire pour les collégiens du quartier de la Madeleine : accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H : aide méthodologique, aide aux devoirs, lien aux familles -Public touché:2 groupes/ 29 enfants de 11 à 16 ans	2 000 €
PILIER COHESION SOCIALE - AXE EDUCATION				
4	Réseaux Réciproques	La Madeleine	<u>Accompagnement scolaire collégiens :</u> -Action de soutien scolaire pour les collégiens du quartier de la Madeleine : accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H : aide méthodologique, aide aux devoirs, lien aux familles -Public touché:4 groupes/ 48 enfants de 11 à 16 ans	2 000 €
5	Initiatives Positives	La Madeleine	<u>Accompagnement scolaire collégiens :</u> -Action d'aide aux devoirs et de tutorat sur le quartier de la Madeleine pour des élèves de collège. Les séances sont assurés par des bénévoles : accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H -Public touché: 15 enfants de 11 à 16 ans	1 030 €
TOTAL PROJETS				11 030 €

33 - Cohésion Sociale et Territoriale - Programmation 2017 - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Monsieur Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, chers collègues. Il s'agit de la quatrième phase de programmation de subventions dans le cadre de la CST. Sur 141 000 euros, il restait 7 470 €. On vous propose de le ventiler sur deux actions :

- 1 600 € pour l'association des Restos du cœur antenne de Saint André dans le cadre de la mise en place d'ateliers cuisine pour la cohésion des familles et l'accompagnement santé/équilibre alimentaire ;
- 5 870 € pour l'association Conceptic pour l'accompagnement à la réduction de la fracture numérique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Pardon. Il y a une demande de prise de parole de Monsieur Masson.

M. Serge MASSON

Bonsoir, chers collègues. Je voudrais simplement dire que l'atelier cuisine, c'est une très bonne chose mais il faudrait que les maires soient concertés sur les projets qui vont se faire sur leur commune. Sincèrement, je ne vois pas où vous allez faire cet atelier cuisine. Je voudrais juste avoir une petite information par rapport à ça, pas forcément maintenant mais plus tard.

M. Mohamed DERRAR

La question m'a également été posée par un collègue. Nous avons des projets qui nous sont proposés, à charge de la structure de prendre attache avec la mairie concernée. On reviendra vers vous. Je poserai la question et je vous donnerai les éléments dont vous avez besoin. Je n'ai pas non plus la réponse. Apparemment, il n'y a pas de lieu pour ça.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des cours de cuisine ?

M. Mohamed DERRAR

Oui. La question m'a déjà été posée tout à l'heure. Je l'ai appris aujourd'hui. La question sera posée à l'association.

M. Guy LEFRAND

Merci. On fera en sorte de répondre à Monsieur Masson. C'est quand même important de savoir où on fait des cours de cuisine. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 7470 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

PROJETS CST – Nouveaux projets					
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	Restaurant du Cœur – Antenne de St André	Sud de l'Agglomération	Ateliers cuisine <i>Mise en place d'ateliers cuisine supports au développement du lien social, à l'optimisation des ressources financières des familles, et à l'accompagnement santé/équilibre alimentaire des bénéficiaires</i>	1 600€	3 000€
2	Association Conceptic	EPN	Ateliers informatiques sur le territoire de l'EPN <i>Permettre un accès facilité à la technologie de l'information et de la communication dans les zones plus rurales de l'EPN. Accompagner les volontaires dans la mise en œuvre d'un lieu ressource visant l'accès aux TIC et former les habitants bénévoles qui pourront assurer l'animation de ce lieu.</i>	5 870€	10 400€
TOTAL PROJETS				7 470€	

34 - Pacte Territorial de l'Insertion (2017-2020) EPN/Conseil Départemental de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Monsieur Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la convention pour le nouveau PTI (Pacte territorial d'insertion).

Pour mémoire, la loi du 1^{er} décembre 2008 a généralisé le RSA et réformé les politiques d'insertion en affirmant le rôle de chef de file du Conseil départemental en matière de politique d'insertion. À ce titre, il peut signer avec des partenaires institutionnels un Pacte territorial d'insertion pour définir, animer et coordonner les politiques d'insertion du Département. Un premier PTI a été élaboré pour la période 2012-2014.

Le nouveau Pacte territorial d'insertion de l'Eure a pour objectif de coordonner les différents acteurs de l'insertion pour proposer sur le territoire des actions cohérentes et complémentaires. L'enjeu vise à :

- assurer une meilleure coordination dans le domaine de l'insertion, entre le Département et les acteurs du territoire, chacun sur ses champs de compétences respectifs ;
- fédérer les acteurs historiques de l'insertion et les partenaires du monde économique ;
- faciliter l'accès à l'emploi des Eurois en insertion et couvrir les besoins en recrutement des entreprises.

L'ambition de ce nouveau pacte est le rapprochement et la coordination soutenus entre le monde économique et les acteurs de l'insertion. Ce travail a permis de produire 9 fiches action autour de 3 axes sur lesquels la collectivité doit se positionner soit comme référent, soit comme partenaire associé, soit n'envisager aucune contribution eu égard à la thématique. Au verso de la délibération, vous avez les trois axes et les positions que nous revendiquons sur ce PTI. Vous avez également la liste des partenaires qui vont participer à cette convention. Il vous est proposé d'adopter cette convention qui n'aura aucun impact financier.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le nouveau Pacte Territorial d'Insertion pour les années 2017 – 2020. L'EPN se mobilisera pour travailler autour de ce partenariat en fonction de ses missions et de ses moyens en matière d'insertion et d'emploi

35 - Fonctionnement de la petite enfance – Information du Conseil communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Monsieur Royoux.

M. Claude ROYOUX

Je vous remercie de me donner la parole. Mes chers collègues, en ce qui concerne la Petite Enfance qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018, je voulais souligner le travail des techniciens et des groupes d'élus volontaires qui ont travaillé sur ce dossier. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Nous avons fait un constat sur les territoires de l'ex-CCPN, du Sivom Cap Nord-Est, des SIVU Cigale et Libellule et la Ville d'Evreux. Il en ressort les axes politiques suivant :

- garantir la proximité en développant une information et une communication simple sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de services ;
- faire de la petite enfance un élément d'attractivité du territoire ;
- l'intercommunalité peut permettre de gommer les disparités territoriales.

L'enfant doit demeurer au cœur du système éducatif. Une organisation du service a été validée par le CT du 28 novembre 2017.

Ce service aura en charge 9 multi-accueils, une halte-garderie, une crèche familiale, 2 microcrèches et 6 Relais Parents Assistantes Maternelles, soit 202 agents au total.

L'EPN comptera 450 berceaux mais un nombre d'enfants accueillis supérieur grâce à l'accueil occasionnel et les compléments de contrats. Le nombre de familles accueillies est d'environ 1 800.

Aussi, pour faciliter les paiements des factures par les usagers, une convention entre l'EPN et les différents partenaires pour la réalisation de prestations de services sera soumise au conseil communautaire.

A venir, 10 animatrices RPAM (8 aujourd'hui) pour 708 assistantes maternelles.

Le taux de couverture sur le territoire de l'EPN sera de 51 % (nombre de places/nombre d'enfants de 0/3ans), il est de 46 % sur le département et de 54 au niveau national.

Dans le cadre de l'installation de ce service, il a été rédigé, d'une part, un règlement intérieur du guichet unique, dispositif permettant aux futurs parents de ne s'inscrire qu'une seule fois pour leur recherche de solutions d'accueil pour le futur enfant.

Le guichet unique doit permettre aux parents de bénéficier d'une étude personnalisée de leur situation facilitant la définition du mode d'accueil le mieux adapté à leur situation personnelle et professionnelle (crèche ou assistante maternelle par exemple). Des pré-inscriptions seront faites à partir d'un document unique.

D'autre part, vous avez à votre disposition une charte des professionnels qui devra permettre un travail d'harmonisation des pratiques. Cette charte servira de socle de valeurs et de cadre commun pour les professionnels de la Petite Enfance.

De plus, une commission unique de la Petite Enfance, qui intégrera une phase de transition s'appuyant sur deux sous-commissions « Ville centre » et « EPN hors Ville centre », sera installée. Cette commission d'admission veillera à assurer à chaque famille une équité de traitement des demandes d'attribution. Elle devra, en outre, répondre aux objectifs de cohésion et de mixité sociale affirmés par l'EPN au travers de sa politique petite enfance. Elle entend également permettre l'accompagnement de situations difficiles qui peuvent toucher les familles. Enfin, elle prendra en compte le respect du cadre réglementaire (exigences CAF).

En expérimentation début janvier avec la mise en place d'une grille de points selon des critères, il conviendra de créer un règlement intérieur de cette commission que nous soumettons à délibération en février 2018 pour une commission d'attribution des places de mars 2018 où seront attribués les accueils de la rentrée de septembre.

Dès janvier 2018, un travail sur un CEJ « Petite Enfance » EPN devra démarrer pour une signature avec la CAF en décembre 2018.

Ce CEJ « Petite Enfance » répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Enfin, un comité de suivi consultatif (composé d'élus) sera instauré pour recueillir les informations sur les avancées de cette nouvelle compétence. Je propose que ce soient les élus qui ont travaillé sur ces modalités de fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Il s'agit d'une information qui ne donne pas lieu à un vote. Madame Bénard.

Mme Catherine BENARD

Je souhaiterais savoir pourquoi on évoque les ratios pour chaque structure sauf pour Evreux. On nous dit qu'il y a une très bonne couverture mais il serait bien d'avoir aussi les ratios.

M. Guy LEFRAND

Monsieur Royoux.

M. Claude ROYOUX

Il faut qu'on l'ajoute. C'est ça, Catherine ?

Mme Catherine BENRARD

Oui. En termes de lisibilité, ce serait bien d'avoir les informations pour tout le territoire.

M. Guy LEFRAND

On est à 51 % sur l'ensemble du territoire d'EPN, nous dit Madame la directrice générale adjointe. Merci. Monsieur Nogarède ou Madame Hannoteaux.

M. Alain NOGAREDE

Merci. Dans le constat, on s'aperçoit qu'il y a un ratio de places en structure très faible. Je pense qu'à partir du moment où on a pris la Petite Enfance en responsabilité, il faut que chacun d'entre nous prenne conscience que cela va avoir un coût et qu'il va falloir l'assumer si on veut que l'enfance soit au centre de nos débats. Je crois que notre objectif doit être de satisfaire toutes les familles sur EPN. Il faut essayer d'aller dans cette direction, en sachant que cela aura un coût et que cela devrait être, peut-être, un dossier prioritaire pour nous.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je crois que c'est l'objectif partagé par tous les conseillers communautaires que d'améliorer la qualité de vie et la prise en charge de chacun et chacune de nos habitants. Nous sommes tout à fait d'accord.

Oui, Monsieur Gilles.

M. Hervé GILLES

Par rapport à la grille de points, il a été convenu, dans le groupe de travail, que celle-ci pourrait évoluer car nous sommes dans une période de test. Nous avons peut-être oublié certains paramètres. Cette grille va évoluer avec le temps en fonction des demandes des familles. C'est important que vous le sachiez.

M. Claude ROYOUX

Tout à fait. Il y aura un système de rodage qui va demander un peu de temps (peut-être trois à six mois). Nous allons réajuster de façon à satisfaire toutes les familles.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur Priez.

M. Rémi PRIEZ

Comment informons-nous les familles de ce changement ?

M. Claude ROYOUX

Le guichet libre ne veut pas dire qu'il sera sur un lieu précis. Cela veut dire que toutes les informations seront réunies et traitées au même niveau. D'ailleurs, toutes les mairies ont dû recevoir un flyer et un courrier mentionnant les procédures à adopter pour arriver à ce guichet unique et satisfaire toutes les familles demandeuses.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. C'est une information, il n'y a pas de vote.

Madame Bénard.

Mme Catherine BENARD

Il avait été convenu, lors de la dernière réunion du groupe d'élus, que nous allions avoir accès aux documents du bureau d'études. Nous n'avons pas eu toutes les informations quand nous nous sommes rencontrés.

M. Claude ROYOUX

Tu veux parler de l'étude financière ?

Mme Catherine BENARD

Le travail du bureau d'études sur ce dossier.

M. Claude ROYOUX

C'est l'étude financière. On les a relancés il y a peu de temps. Dès que nous aurons les informations, nous reviendrons vers vous.

M. Guy LEFRAND

Dès qu'on les aura, elles seront bien évidemment à votre disposition. Merci.

Il n'y a pas de vote.

36 - Petite Enfance - Tarifs 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit des tarifs de la Petite Enfance. C'est très classique. De toute façon, on ne peut qu'appliquer le tarif de la Caisse d'allocations familiales en fonction des revenus des familles. Vous avez la grille tarifaire au dos de votre page qui vous indique le taux d'effort des parents.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, c'est la CAF qui décide.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** tels que ci-après, les tarifs 2018 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie).

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Accueil collectif (taux d'effort horaire)</i>	<i>Accueil familial et micro crèche (taux d'effort horaire)</i>
<i>Famille de 1 enfant</i>	<i>0.06%</i>	<i>0.05%</i>
<i>Famille de 2 enfants</i>	<i>0.05%</i>	<i>0.04%</i>
<i>Famille de 3 enfants</i>	<i>0.04%</i>	<i>0.03%</i>
<i>Famille de 4 enfants</i>	<i>0.03%</i>	<i>0.03%</i>
<i>Famille de 5 enfants</i>	<i>0.03%</i>	<i>0.03%</i>
<i>Famille de 6 enfants</i>	<i>0.03%</i>	<i>0.02%</i>
<i>Famille de 7 enfants</i>	<i>0.03%</i>	<i>0.02%</i>
<i>Famille de 8 à 10 enfants</i>	<i>0.02%</i>	<i>0.02%</i>

Il est à préciser qu'aucun frais de gestion n'est applicable à l'accueil de la petite enfance (crèche familiale, micro crèche, multi accueil et halte-garderie). Le dépassement horaire du contrat au-delà des dix minutes est facturé une demi-heure.

37 - Evreux Portes de Normandie - Petite Enfance – Facturation - Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre EPN et la Ville d'Evreux et EPN et le SIVU CIGALE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, la convention-cadre.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit d'une convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux et EPN et le SIVU Cigale dans le but de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « Petite Enfance » sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie. En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, la communauté peut confier par convention la gestion de certaines prestations de services relevant de ses attributions à la ville d'Évreux ainsi qu'au Syndicat intercommunal à vocation unique Cigale.

Il est proposé de laisser la facturation Petite Enfance aux soins de la ville d'Évreux et du SIVU Cigale afin que les parents qui ont des enfants relevant des deux catégories d'âge (petite enfance et enfance/jeunesse) puissent payer en une seule fois les frais de garde comme ils le font aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'est de la vraie simplification administrative

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- *DECIDE de confier la gestion des encaissements des factures des familles accueillies dans les structures petite enfance, à la Ville d'Evreux et au SIVU Cigale, chacun pour ce qui le concerne et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à passer pour la réalisation de ces prestations de services respectivement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et SIVU CIGALE. Ainsi les parents qui ont des enfants relevant des deux catégories d'âge (petite enfance et enfance/jeunesse), pourront continuer de payer en une seule fois les frais de garde, comme ils le font aujourd'hui.*

L'encaissement sera donc assuré par la ville d'Evreux et par le SIVU CIGALE pour ce qui les concerne ; les recettes seront ensuite reversées à EPN.

38 – Enfance-Jeunesse Territoire ex CCPN - Tarifs 2018

M. Guy LEFRAND

M Royoux toujours, vous êtes bien parti.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit de l'enfance/jeunesse sur le territoire de l'ex-CCPN. On demande de revaloriser les tarifs à hauteur de 2 % applicables sur ce territoire. Vous avez les tableaux qui vous indiquent comment sont calculés ces tarifs (périscolaires, extrascolaires, mercredi, séjours/camps, mini-camps, restauration) et ceux applicables aux enfants ressortissants de l'ASE ainsi que les frais de gestion, les habitants hors EPN et les dépassements horaires.

Sur la régie enfance, les familles ne peuvent bénéficier de paiement en plusieurs fois.

À défaut de présentation de justificatifs permettant le calcul des participations familiales, le tarif maximum sera appliqué selon la composition du foyer.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- *FIXE tels que ci-après, les tarifs 2018 des activités périscolaires, extrascolaires, des activités du mercredi et des séjours sur le territoire de l'ex CCPN, tenant compte d'une augmentation de 2% :*

	<i>Périscolaire</i>	<i>Extrascolaire</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Séjours/Camps</i>
<i>QF plancher</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>
<i>QF plafond</i>	<i>4000</i>	<i>2800</i>	<i>2800</i>	<i>2800</i>
<i>Taux %</i>	<i>0.021%</i>	<i>0.525%</i>	<i>0.408%</i>	<i>3.264%</i>
<i>Part fixe</i>	<i>0.96€</i>	<i>0.98€</i>	<i>0.89€</i>	<i>0€</i>

39 - Prix de l'Eau et de l'Assainissement – Année 2018

M. Guy LEFRAND

Nous allons passer à Monsieur Dossang. Vous avez la parole.

M. Guy DOSSANG

Merci, Monsieur le président, mes chers collègues. Les tarifs du prix de l'eau et de l'assainissement proposés pour 2018 sont inchangés par rapport à 2017 tant pour EPN que pour les 12 communes qui intègrent le territoire au 1^{er} janvier 2018.

Ces tarifs sont toutefois différents suivant les communes. Un travail de lissage et d'harmonisation des régimes de TVA sera effectué courant 2018.

Nous vous avons détaillé tout ce qui rentre dans le prix de l'eau potable c'est-à-dire la part de l'abonnement, le prix de la collectivité ou d'une délégation, la préservation de la ressource, les taxes et la TVA ainsi que la redevance de pollution.

Juste une remarque concernant les taux de TVA : les communes de moins de 3 000 habitants (telles que Bois-le-Roi, Muzy et Prey), qui avaient la compétence eau, n'étaient pas obligées d'appliquer le taux de TVA. En rejoignant EPN au 1^{er} janvier 2018, la barrière des 3 000 habitants n'existe plus et nous allons appliquer la TVA de 5,5 %, comme l'impose la loi. Nous allons toutefois réduire le prix du mètre cube afin que le prix payé par l'abonné reste le même.

Concernant l'assainissement, le taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique est de 0,24 euro le mètre cube en 2018 contre 0,30 en 2007. C'est l'Agence de l'eau qui nous le donne. Cela fait une petite diminution de 6 centimes pour l'assainissement.

M. Guy LEFRAND

C'est une baisse. Comme dirait Monsieur Nogarède : une baisse est une baisse. Merci. C'est bon ? Très bien. Ah, Monsieur Nogarède ! J'ai eu peur !

M. Alain NOGAREDE

Je crois que ça a été dit mais que ça va être difficile à faire : en 2018, il faudra harmoniser les tarifs. Ils sont disparates : cela va de 6 euros le mètre cube assaini à 4,50 euros. Cela veut dire une harmonisation des prix et évidemment en profiter pour essayer de le faire vers le bas dans l'intérêt de tous nos habitants...

M. Guy DOSSANG

... aussi dans l'intérêt de nos finances, bien entendu.

M. Guy LEFRAND

On essaye de faire le juste milieu en bon Normand.

M. Guy DOSSANG

Les services travaillent déjà sérieusement dessus.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2018, tarifs identiques à ceux de 2017**

40 - Tarifs d'intervention des services « eau potable » « assainissement collectif » et « Assainissement Non Collectif (SPANC) » - Année 2018

M. Guy LEFRAND

Même chose sur l'assainissement.

M. Guy DOSSANG

Ce sont les tarifs d'intervention...

M. Guy LEFRAND

Ah ! Là, ce sont les tarifs d'intervention.

M. Guy DOSSANG

... des « services « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif ». De la même façon, nous proposons une revalorisation de 2 % des tarifs d'intervention. Toutefois le tarif est inchangé par rapport à 2017 pour les communes qui rejoignent l'EPN au 1^{er} janvier 2018.

Juste une petite remarque : il y a une exception. Le tarif de branchement des eaux usées pour l'EPN passe de 3 050,68 € à 2 950 €. Là aussi, il y a une diminution.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

o **REVALORISE de 2% pour 2018 les tarifs d'intervention des services Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif**

41 - Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 9.2, 9.4, 13.1, 15.1, 31, 39, 41, 43.4, 44.2, 45.1, 47

M. Guy LEFRAND

Dans la délibération suivante, M. Dossang vous propose de lire intégralement le règlement de distribution d'eau potable.

M. Guy DOSSANG

Je vais le lire intégralement sans aucun problème. J'ai proposé la modification du contenu de certains articles du règlement de distribution d'eau potable conformément aux dispositions de la Direction départementale de la protection des populations de l'Eure (DDPP) afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et d'éviter des clauses abusives.

Vous avez tout le détail. Je vais peut-être vous lire le 13 qui est peut-être le plus intéressant. Il précise exactement que « *les canalisations après compteur situées à l'intérieur des propriétés privées sont de la responsabilité des propriétaires des immeubles. Leur garde et leur surveillance sont à la charge de l'abonné avec toutes les conséquences que cette notion comporte en matière de responsabilité* ».

M. Guy LEFRAND

Merci. Souhaitez-vous que nous reprenions les 50 articles ? Vous faites confiance à Monsieur Dossang ? Je m'en doutais.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** l'article 9.2 du règlement de distribution d'eau potable, ainsi qu'il suit :

Par :

- *Soit sur une décision d'EPN lorsqu'il est constaté une consommation sur le point de comptage alors qu'aucun abonnement n'est souscrit auprès du service*

- *Lorsqu'il est constaté une pollution du réseau public de distribution d'eau potable ou tout autre problème grave de sécurité*

- *Soit sur la demande de l'abonné*

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 9.4 du règlement de distribution d'eau potable :

Les frais de fermeture temporaire du branchement sont à la charge de l'abonné ou du bailleur qui en fait la demande. Les frais de réouverture consécutifs à cette demande sont à la charge du nouvel abonné.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 13.1 du règlement de distribution d'eau potable (...)

Les canalisations situées en amont du compteur et le compteur sont des ouvrages publics qui peuvent être situés dans le domaine public ou dans une propriété privée. Dans tous les cas, ces ouvrages relèvent de la responsabilité de l'EPN.

En revanche, les canalisations après compteur, situées à l'intérieur des propriétés privées, sont de la responsabilité des propriétaires des immeubles. Leur garde et leur surveillance sont à la charge de l'abonné avec toutes les conséquences que cette notion comporte en matière de responsabilité. Ce dernier supporte les dommages pouvant résulter de l'existence de cette partie du branchement. Les réfections en domaine privé sont à la charge de l'abonné ainsi que les frais d'entretien, de renouvellement de la canalisation de branchement. (...)

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 15.1 du règlement de distribution d'eau potable :

Les compteurs sont des appareils publics et sont donc la propriété d'EPN. Ils sont fournis, posés, vérifiés, entretenus, relevés et renouvelés par EPN dans les conditions précisées par le présent règlement. Cependant, l'abonné en a la surveillance et est tenu de signaler toute anomalie du compteur. En cas d'arrêt du compteur, il lui est facturé un volume forfaitaire pour la période d'arrêt du compteur sur la base de sa consommation moyenne des trois dernières années.

Lorsqu'il subsiste des compteurs propriétés des abonnés, en cas de nécessité de le renouveler soit en cas de dysfonctionnement / panne ou conformément à la réglementation, la fourniture et la pose du nouveau compteur est réalisée par le service à ses frais. Le nouveau compteur devient la propriété d'EPN. En cas d'obstacle opposé par l'abonné au changement du compteur, la fourniture d'eau peut être suspendue à condition de faire une mise en demeure préalable.

Les agents d'EPN ont accès en tout temps aux compteurs lorsqu'ils sont situés en propriété privée.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 31 du règlement de distribution d'eau potable :

- EPN ne peut être tenue responsable d'une perturbation en qualité ou en quantité de la fourniture d'eau :

- due à un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : tout évènement reconnu par les pouvoirs publics comme catastrophe naturelle, une sécheresse exceptionnelle, une rupture imprévisible d'une canalisation, une pollution accidentelle ou malveillante de la ressource, une coupure d'électricité, lutte contre incendie.

- lors de travaux liés aux nécessités de service indispensables et prévisibles par EPN. Dans ce cas, EPN avertit l'abonné quarante-huit heures à l'avance au minimum par avis déposé dans la boîte aux lettres et/ou affiché aux entrées des immeubles.

- lorsque l'interruption de la fourniture d'eau a été nécessaire pour alimenter les moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que dans les cas d'urgence qui ne sont pas de son fait et dont les abonnés n'ont pas pu être informés à l'avance.

Dans tous les cas, EPN est tenu de mettre en œuvre tous les moyens dont il peut disposer pour rétablir la fourniture de l'eau dans les plus brefs délais.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 39 du règlement de distribution d'eau potable :

(...) Ces tarifs sont révisés annuellement par une délibération du Conseil d'Agglomération en début d'année(...)

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 41 du règlement de distribution d'eau potable :

(...) Toute réclamation doit être adressée par écrit à EPN dans les 2 mois qui suivent la réception de la facture. (...)

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 43.4 du règlement de distribution d'eau potable :

En cas de rejet d'un prélèvement dans le cadre de la mensualisation, l'échéance fait l'objet d'une annulation. Elle est doublée à l'échéance suivante et les frais émis par la Banque de France seront répercutés par la collectivité à l'abonné (si le rejet est de son fait).

Pour les factures de régularisation de mensualisation, ces dernières ne sont pas annulées. Les abonnés sont relancés par la trésorerie pour régulariser le solde de la facture.

Le montant de ces frais est de 15 €.

Ces frais ne seront pas répercutés à l'abonné si le rejet vient d'un problème technique ou est du fait d'EPN, ou si l'abonné a obtenu, pour la facture ayant généré des frais de rejet de paiement par la banque ou dans les douze mois précédant la date limite de paiement de ladite facture, une aide accordée pour le paiement de la fourniture d'eau par le Fonds de Solidarité pour le Logement ou du centre communal d'action sociale. (...)

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 44.2 du règlement de distribution d'eau potable :

- Les abonnés (les particuliers) peuvent demander le remboursement des sommes qu'ils ont indûment versées à EPN dans les délais de prescription : conformément à l'article 2224 du Code civil, les demandes de remboursement doivent être adressées à EPN dans un délai de cinq ans à compter de la date de paiement.

- pour une personne publique, ce délai de prescription est ramené à 4 ans à titre dérogatoire par la loi N° 68-1250 du 31 décembre 1968.

Passé ces délais, toutes les sommes versées par les abonnés à EPN lui sont définitivement acquises.

Conformément à l'article 1352-2 du Code civil, en cas de simple erreur commise par EPN, le remboursement de sommes versées induit pas droit à des intérêts ou à des indemnités.

Lorsque la demande de remboursement est justifiée, EPN verse la somme correspondante à l'abonné dans un délai compatible avec la mise en œuvre des procédures de la comptabilité publique.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 45.1 du règlement de distribution d'eau potable :

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Ce dispositif est matérialisé à Evreux Portes de Normandie par la sous-commission en charge des litiges composée d'élus, qui analyse les dossiers lorsqu'un accord n'a pu être trouvé entre l'abonné et le service facturation à l'issue de l'envoi d'une première réponse. La médiation de l'eau de Paris, peut être ultérieurement saisie. Les coordonnées de la Médiation de Paris sont les suivantes :

Médiation de l'eau – BP 40 463 – 75366 Paris Cedex 08 www.mediation-eau.fr

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 47 du règlement de distribution d'eau potable :

EPN peut, par délibération du Conseil d'Agglomération, apporter des modifications au présent règlement ou adopter un nouveau règlement.

Les modifications ainsi adoptées seront portées à la connaissance des abonnés, selon les mêmes modalités que le règlement initial. Les abonnés pourront user du droit de résiliation qui leur est accordé par l'article 9. Les résiliations qui interviennent dans ces conditions ont lieu de part et d'autre sans indemnités. Dans le cas d'une demande de fermeture temporaire du branchement, les frais de fermeture temporaire sont à la charge de l'abonné ou du bailleur qui en fait la demande. Ces modifications entrent en vigueur à compter du jour de leur affichage public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

42 - Règlement du service d'assainissement collectif - Modification du préambule et de l'article

M. Guy LEFRAND

On continue avec le 42.

M. Guy DOSSANG

C'est le règlement de l'assainissement collectif. Suite à l'intégration de 12 nouvelles communes à EPN au 1^{er} janvier 2018, nous avons besoin d'uniformiser les pratiques sur tout le territoire. Il y a juste le préambule et l'article n°2 à modifier.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit le préambule du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé : Depuis le 01/01/2000, la compétence Eau et Assainissement était assurée par le Grand Evreux Agglomération (G.E.A.) sur les 37 communes la constituant. La Communauté de Communes La Porte Normande, quant à elle était compétente depuis le 08/09/03 en matière d'assainissement collectif sur les 25 communes de son territoire.

Suite à la fusion de ces deux entités, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale Evreux Portes de Normandie a été créé au 1er janvier 2017. Au 1er janvier 2018, avec l'intégration de 12 nouvelles communes, EPN assurera la compétence assainissement collectif sur les 74 communes de l'agglomération

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit le préambule du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

La gestion du système d'assainissement collectif de l'EPN est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de cette collectivité territoriale. Seulement les ouvrages d'eaux usées (réseaux, postes de refoulement et station d'épuration) de Garennes sur Eure, de Saint Germain Sur Avre/Mesnil sur Estrée sont exploités via des contrats de délégation de service public. Sur ces communes les clauses des contrats seront donc appliquées.

- DSP n°1 : Garennes sur Eure Délégitaire : Véolia Fin de contrat : 25 novembre 2018

- DSP n°2 : Saint Germain sur Avre/Mesnil sur Estrée Délégitaire : Suez Fin de contrat : 31 juillet 2018.

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'article 2 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment du Code de la Santé Publique, du règlement sanitaire départemental du 10 janvier 1985 et de l'ensemble des textes pris en application

43 - Périmètres de protection rapprochée des captages d'Arnières-sur-Iton - Travaux de mise en conformité des ouvrages de stockage

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. C'est important : il s'agit des périmètres de protection rapprochée des captages d'Arnières-sur-Iton.

M. Guy DOSSANG

On n'arrive pas au bout mais on avance quand même. Suite à la DUP de 2007, le préfet demandait au GEA de prendre en charge la protection d'ouvrages de stockage (cuves à fuel, eau pluviale...). Ce dossier a été réalisé par le bureau d'études IC-Eau environnement. L'Agence de l'eau a confirmé sa participation financière à hauteur de 80 % du coût hors taxes des travaux sous réserve de la signature de conventions par les propriétaires concernés.

Nous avons recensé 95 installations :

- 87 à Arnières-sur-Iton
- 1 à Parville
- 1 à Saint-Sébastien-de-Morsent
- 6 à Aulnay-sur-Iton

Le solde des travaux à financer par EPN s'élève, selon les diagnostics réalisés, à 198 214 € HT. Le bureau d'études va rencontrer rapidement tous les propriétaires pour pouvoir faire des conventions et commencer les travaux. Il est donc demandé aux membres du Conseil d'approuver la réalisation par EPN des travaux relatifs à la mise en conformité des ouvrages de stockage contenus dans le périmètre de protection rapprochée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation par EPN des travaux relatifs à la mise en conformité des ouvrages de stockage compris dans les périmètres de protection rapprochée des captages alimentant la nouvelle Unité de Traitement d'Eau Potable (UTEP) d'Arnières-sur-Iton en prenant en charge les dépenses non financées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et avenants éventuels à intervenir avec les propriétaires concernés pour la réalisation par EPN des travaux de mise en conformité des ouvrages de stockage.

44 - Aires d'alimentation de captages du Sud de l'Eure - Mise en œuvre d'animations communes - Convention – Année 2018 M. Guy LEFRAND

M. Guy LEFRAND

On continue avec les captages du Sud de l'Eure.

M. Guy DOSSANG

C'est la mise en œuvre des animations communes. Le but est d'organiser des rencontres avec les organisations professionnelles agricoles et d'échanger avec l'Agence de l'eau dans le but de protéger au maximum la ressource. Comme tous les ans, la clé de répartition est établie en fonction du nombre d'exploitants concernés et de la surface agricole utile (SAU) de chacun des BAC.

L'Agence de l'eau prend en charge 80 % pour un montant de 21 453,60 €. Il reste à charge 6 000 € répartis comme suit :

- 32 % pour EPN soit 1 975,36 €
- 28% pour la SEPASE soit 1 728,44 €
- 22% pour CCPC soit 1 358,06 €
- 10,5 % pour SIAEVE soit 648,17 €
- 7,5 % pour SEAP soit 462,98 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation d'EPN au collectif d'animations agricoles, en mutualisant les moyens humains et financiers des structures et collectivités suivantes : le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE), la Communauté de Commune du Pays de Conches (CCPC), le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie (SEAP), le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) et Evreux Portes de Normandie (EPN) et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2018 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires à venir. Le SEPASE prend en charge les dépenses et procédera à une facturation de la part restante aux autres collectivités, après déduction des subventions perçues par l'AESN. Le reste à charge pour l'EPN est estimé à 1 975,36 € pour l'ensemble de ces animations.

45 - Assainissement collectif des communes de Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée - Avenant de transfert du contrat de délégation de service public

M. Guy LEFRAND

L'assainissement collectif des communes de Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée.

M. Guy DOSSANG

Les deux délibérations suivantes.

M. Guy LEFRAND

45 et 46, les deux pour le même prix. De plus en plus fort !

M. Guy DOSSANG

On va essayer. Pour la première, c'est un avenant de transfert du contrat de délégation de service public du fait que les communes de Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée étaient en syndicat et sont maintenant de la compétence d'EPN. Il est demandé au président de signer l'avenant de contrat de délégation de service public avec l'entreprise Suez.

M. Guy LEFRAND

Pour la 45 : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de transfert à passer au contrat de délégation de service public signé avec l'entreprise SUEZ et relatif à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes de Saint Germain Sur Avre et de Mesnil sur Estrée qui intègrent EPN au 1er janvier 2018

46 - Distribution d'eau des communes du SAEP du plateau de Saint André de l'Eure (SAEPPD) - Transfert des contrats

M. Guy DOSSANG

C'est à peu près la même chose. C'est un transfert de contrats.

M. Guy LEFRAND

Pour la 46 ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer les différents avenants de transfert à passer aux contrats relatifs à la convention de vente d'eau en gros signée entre le SIAEVE et le SAEPPD et au contrat de prestations du SAEPPD avec la SAUR, s'agissant des communes de Moisville et de Marcilly-la-Campagne qui intégreront la communauté d'agglomération EPN.

47 - Transfert de la convention d'achat d'eau entre les communes de Muzy et Dreux

M. Guy DOSSANG

C'est pour des ventes d'eau entre Muzy et Dreux.

M. Guy LEFRAND

C'est parfait.

Pour la 47 ? même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** l'avenant de transfert à passer au contrat relatif à la convention de fourniture d'eau en gros signé entre la commune de MUZY et la ville de DREUX à EPN, compte tenu de l'intégration de la commune de MUZY à EPN au 1er janvier 2017

48 - Lutte contre les inondations sur le bassin-versant de la Vallée de l'Eure (en lien avec la CCEMS) - 2ème tranche de travaux - Lancement des études de maîtrise d'œuvre

M. Guy LEFRAND

M. Cochon. Ne cassez pas le matériel.

M. Michel COCHON

Chers collègues, bonsoir. Il s'agit de proposer au Conseil communautaire d'approuver le lancement des études de maîtrise d'œuvre relative à la deuxième tranche de travaux sur le bassin-versant de la vallée de l'Eure.

Je vous fais un bref rappel. La compétence « eaux de ruissellement » est assurée par Évreux Portes de Normandie. Sur une partie du secteur de la Vallée de l'Eure, son intervention est réalisée en partenariat avec la Communauté de commune Eure Madrie Seine, au prorata des enveloppes de travaux définies lors des premières études de faisabilité. Suite aux demandes des 7 communes d'EPN faisant partie du bassin-versant de l'Eure, une étude de faisabilité a été confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage – le bureau d'études CAD'EN –. Il s'agit d'Irreville, Saint-Vigor, Reuilly, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Emalleville, Le Boulay Morin et Dardez. Dans le cadre de cette étude, toutes les communes ont été rencontrées. Un travail bibliographique et des études de terrain ont été réalisés.

À l'issue de ce travail, une liste des différents dysfonctionnements observés a été présentée aux membres du comité de pilotage lors de la réunion du 20 mars 2017. Lors de cette réunion, il a été décidé d'écarter les dysfonctionnements relevant d'un défaut d'assainissement pluvial urbain et de ne retenir que les trois dysfonctionnements jugés les plus importants (appelés dysfonctionnements gravité***). Ils peuvent porter atteinte aux biens et aux personnes liés à des inondations par ruissellement.

Les trois chantiers retenus sont :

- La ruelle Charlot à Irreville ;
- La rue de la Mare rose à Reuilly ;
- Le lotissement des Granges neuves à Reuilly.

L'assistant à la maîtrise d'ouvrage n'ayant pas vocation à estimer les coûts de chaque aménagement, il vous est demandé d'approuver le lancement de la 2^{ème} tranche de travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le lancement des études de maîtrise d'œuvre relatives à la 2ème tranche de travaux de lutte contre les inondations à réaliser sur le Bassin Versant de la Vallée de l'Eure (en partenariat avec la Communauté de Communes Eure Madrie Seine) constituée des sites suivants :

- o IRR1 situé « ruelle Charlot » à IRREVILLE,
- o REU4 situé dans le « lotissement des Granges Neuves » à REUILLY,
- o REU6 situé « rue de la mare rose » à REUILLY

49 - Compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire - Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire - Précision de l'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Monsieur Molina.

M. Michel MOLINA

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Ce soir, il s'agit de confirmer l'intérêt communautaire pour toutes les voiries communales au sens du domaine public dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination. Ces points ont déjà été vus en commission au cours de l'année. Il s'agit simplement de confirmer et d'y inclure les parcs de stationnement communaux. Il s'agit du :

- parking de la gare à Evreux ;
- parking de l'hôtel de ville d'Evreux ;
- le futur parking du centre-ville d'Evreux.

Voilà Mesdames et Messieurs, toute la réglementation s'applique sur l'ensemble de l'EPN. Les services ont travaillé sur ces points-là. D'ailleurs, le programme est pratiquement terminé pour cette année.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

De toute façon, tout le monde est toujours pour Monsieur Molina. Ils ont tellement peur que leurs routes ne soient pas refaites sinon.

Le Conseil communautaire :

- **CONFIRME** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

o sont considérées d'intérêt communautaire : toutes les voiries - au sens du code de la voirie routière - communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination ;

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle «Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire»

o sont considérées d'intérêt communautaire :

- les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination,

- les parcs de stationnement payants suivants :

- le parking de la gare à Evreux,
- le parking de l'Hôtel de Ville d'Evreux
- le futur parking du Centre-ville d'Evreux

- **DECIDE** d'apporter les précisions suivantes s'agissant de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » :

o Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

La compétence voirie recouvre la charge de l'entretien et de l'aménagement de la chaussée et de ses dépendances comprenant :

- l'emprise de la voie avec la chaussée, les trottoirs, accotements, noues, fossés, talus...
- les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement...),
- les voies piétonnes publiques revêtues et les passerelles reliant deux voiries publiques,
- les aménagements de sécurité : giratoires, ilots, ralentisseurs, plateaux surélevés...
- les ouvrages d'assainissement nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales de chaussée,
- les bandes et pistes cyclables situées dans l'emprise de la voirie,

- la signalisation verticale de police, fourniture, pose et entretien,
- la signalisation directionnelle, fourniture, pose et entretien, hormis la signalisation commerciale,
- la signalisation horizontale, fourniture, mise en œuvre et entretien,
- le matériel de sécurité : glissières, bornes, potelets, barrières..., fourniture, pose et entretien : les bornes, potelets et barrières pris en compte sont ceux entièrement implantés sur la voirie (en bordure de trottoir par exemple) et non ceux servant à délimiter la voirie d'un autre domaine public ou privé (un espace vert par exemple),
- les arrêts de bus des lignes de compétence communautaire,
- la signalisation lumineuse tricolore,
- les accotements enherbés et les arbres d'alignement hors agglomération, fauchage et élagage,
- la propreté mécanique, balayage mécanique sur les sections bordurées.

Sont exclus du champ de la compétence voirie :

- l'éclairage public sauf en zones d'activités,
- la signalisation lumineuse de confort (feux clignotants, radars pédagogiques...),
- le mobilier urbain : corbeilles, bancs, panneaux d'informations, miroirs...
- les espaces verts, zones enherbées et arbres d'ornement en agglomération sauf en zones d'activités.

En matière d'Investissement

- les études et les travaux neufs réalisés sur le budget d'investissement sont à la charge de l'EPN suivant un programme établi par la Commission Voirie sur propositions des communes.
- les acquisitions foncières des opérations demandées par les communes sont à la charge des communes.
- les acquisitions foncières des opérations décidées par l'EPN sont à la charge de l'EPN.
- l'EPN finance une partie des travaux réalisés sur une route départementale au titre d'une opération d'assainissement en traverse ou d'une opération de sécurité au carrefour avec une voie communale. La subvention d'équipement s'élève à 35% du montant HT de la dépense subventionnable, déduction faite de la participation du Conseil Départemental.

En matière de fonctionnement

- les travaux d'entretien sont pris en compte sur le budget de fonctionnement de l'EPN.
- les communes pourront confier à l'EPN, après conventionnement et à titre onéreux suivant les tarifs d'intervention fixés par le Conseil Communautaire, des travaux d'entretien hors compétence (exemple : remise en place d'une corbeille, fauchage d'un chemin rural...).

o Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire :

Pour les parcs de surface ouverts et gratuits, la compétence parcs de stationnement recouvre la charge de l'entretien et de l'aménagement du parc de stationnement et de ses dépendances comprenant :

- l'emprise du parc de stationnement avec la chaussée, les trottoirs, zones de stationnement, accotements, noues, fossés, talus...
- les ouvrages d'art (murs de soutènement...),
- les aménagements de sécurité : ilots, ralentisseurs, plateaux surélevés...
- les ouvrages d'assainissement nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales de chaussée,
- la signalisation verticale de police,
- la signalisation directionnelle hormis la signalisation commerciale,
- la signalisation horizontale,
- le matériel de sécurité : glissières, bornes, potelets, barrières...
- les arrêts de bus des lignes de compétence communautaire,
- la signalisation lumineuse tricolore.

Sont exclus du champ de la compétence parcs de stationnement de surface ouverts et gratuits :

- l'éclairage public sauf en zone d'activités,
- la signalisation lumineuse de confort (feux clignotants, radars pédagogiques...),
- le mobilier urbain : corbeilles, bancs, panneaux d'informations, miroirs...
- les espaces verts, zones enherbées et arbres d'ornement en agglomération sauf en zone d'activités.
- Pour les parcs de stationnements payants, la compétence recouvre l'ensemble de la création ou de l'entretien, du fonctionnement et de la gestion de l'ouvrage et de ses équipements.

50 - Coûts d'intervention du Service Gestion et Entretien de la Voirie, du Service Propreté et du Garage « Gestion du parc motorisé » - Revalorisation pour l'année 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Michel MOLINA

C'est tout à fait classique. Cela concerne le service de gestion et d'entretien de la voirie. On y inclut le service de propreté et du garage pour la gestion du parc motorisé. C'est une augmentation des tarifs appliqués lorsqu'EPN travaille pour le compte des communes. Vous avez un ensemble de prix unitaires. Si vous voulez faire travailler EPN, vous avez vite fait de faire le compte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **REVALORISE** de 2% pour l'année 2018, les coûts d'intervention des services Gestion et Entretien de la voirie, et du service Propreté, **PRECISE** que ces tarifs seront désormais applicables aux prestations effectuées par le service Garage « Parc motorisé » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de prestations de services à intervenir avec les communes, s'agissant des prestations « voirie » réalisées pour leur compte.

51 - Tarifs d'intervention du Service prévention et gestion des déchets - Revalorisation 2018

M. Guy LEFRAND

C'est la même chose pour Madame Coulong, je suppose.

Mme Rosine COULONG

Ce sont les tarifs d'intervention du service prévention et gestion des déchets. Il y a une revalorisation des différentes prestations :

- la fourniture de composteurs aux ménages et aux professionnels ;
- la prestation aux ménages ;
- les prestations aux producteurs de déchets assimilés.

Les quantités sont facturées :

- pour les déchets déposés dans la déchetterie Saint-Laurent à Guichainville,
- pour les déchets déposés dans la déchetterie Saint-André-de-l'Eure.

A noter, la gratuité en 2017 de la mise à disposition de bennes de collecte des déchets aux mairies (délibération du 27 juin 2017).

Il est proposé pour 2018 :

- une revalorisation de 2 % des tarifs pour 2017 des prestations hormis les tarifs SETOM
- le maintien de la participation financière fixée à 20 € pour la fourniture d'un composteur
- le maintien de la gratuité de la mise à disposition de bennes aux mairies.

Les tarifs 2018 du SETOM pour le traitement des déchets des professionnels collectés dans la déchetterie Saint-Laurent à Guichainville ne sont pas encore votés. Aussi il est proposé pour cette prestation de maintenir les tarifs SETOM pour 2017 jusqu'au vote des tarifs SETOM 2018 et leur vote par EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** tels que ci-dessous les tarifs d'Evreux Portes de Normandie pour l'année 2018, **DECIDE** la gratuité de la mise à disposition des mairies de bennes de collecte de déchets :

- Fourniture de composteurs aux ménages et aux professionnels 20 €
- Mise à disposition aux ménages d'une benne, transport et traitement des déchets amiantés Forfait 98, 43 €

		Unité	Tarifs 2018 TTC
Redevance spéciale	Ordures résiduelles	Litre	0, 057 €
	Déchets d'emballages, papier et cartons	Litre	0, 024 €
Marchés d'Evreux		Forfait	34 298 €
Evénements	Collecte	Forfait	155, 30 €
	Traitement Déchets végétaux	Tonne	Tarif SETOM 2017 69, 26 €
	Traitement Encombrants	Tonne	Tarif SETOM 2017 129, 31 €
	Traitement Ordures résiduelles	Tonne	Tarif SETOM 2017 117, 98 €
Collecte dans les déchèteries de Guichainville et de Saint-André-de-l'Eure et traitement	Encombrants	Tonne	Tarif SETOM 2017 128, 03 €
		Mètre cube	16, 34 €
	Gravats	Tonne	Tarif SETOM 2017 56, 65 €
		Mètre cube	79, 31 €
	Bois	Tonne	Tarif SETOM 2017 94, 04 €
		Mètre cube	28, 21 €
	Plâtre	Tonne	Tarif SETOM 2017 135, 96 €
		Mètre cube	190, 34 €
	Carton	Tonne	Tarif SETOM 2017 65, 71 €
		Mètre cube	3, 94 €

52 - Budget principal - Exercice 2017 - Créances Eteintes

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons avec M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit des créances éteintes c'est-à-dire celles que l'on ne peut pas récupérer. Je vous propose, malheureusement, de passer en perte un montant de 18 824,10 €

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 18 824.10€

53 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Quand on ne vote pas le budget avant le 31 décembre et qu'on le vote en début d'année 2018, il faut quand même pouvoir commencer l'année alors on prend 25 % des lignes de l'année 2017.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? De toute façon, on en a besoin pour travailler.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** la liste des dépenses d'investissement que le Président est **AUTORISE** à **ENGAGER, LIQUIDER** et **MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2018, et ce dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2017 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2018 tels que connus fin 2017. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

71. Budget annexe de l'eau - Litige ex-GEA au groupement OTV/Pinto – Reprise totale de provision

M. Guy LEFRAND

Je vous propose à ce niveau de passer à la délibération 71 que vous avez sur table, normalement, concernant le litige ex-GEA à OTV/Pinto.

M. Bruno GROIZELEAU

On en a parlé au moment du budget supplémentaire mais nous n'avons pas fait une délibération. La préfecture nous demande de délibérer ce soir pour pouvoir prendre cette reprise totale de provision.

M. Guy LEFRAND

C'est purement technique.

M. Bruno GROIZELEAU

On a versé la somme et on reprend la totalité de la provision.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la reprise totale de la provision constituée à l'occasion du litige qui opposait le GEA au groupement OTV/PINTO et **FIXE** le montant de cette reprise à 520 000 €.

54 - Exercice 2017 - Décision modificative n°3

M. Guy LEFRAND

Nous revenons à la délibération n°54.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce sont les dernières décisions modificatives puisque nous sommes en arrêté comptable. Ce sont des décisions techniques. Je vais lire quelques petits commentaires, par exemple, sur le personnel affecté par la commune : 712 000, c'était une erreur d'imputation de départ. Ce qui peut vous surprendre, ce sont les indemnités des élus. Ne croyez pas qu'il y a une augmentation, cela vient d'une erreur également au moment du budget sur les élus de la CCPN qui n'avaient pas été comptabilisés pour la totalité et du droit à la formation qui avait été complètement oublié.

M. Guy LEFRAND

Domage !

M. Bruno GROIZELEAU

En ce qui concerne les investissements, les acquisitions de terrains sont diminuées de 1 870 000 €. Le président en a parlé : si la SAFER a commencé, les autres ont pris un peu de retard. Ce sera pour l'année 2018. C'est donc un différé. Le prêt que nous avons mis en place pour l'année 2017 n'a pas été utilisé (900 000 €). Cela fait que nous le reprenons aussi. Sur le budget eau : la ligne modernisation affiche - 137 000 €. C'est un trop payé par le GEA. Nous avons trop payé les années précédentes, donc c'est une bonne nouvelle. Sur les mobilités durables, vous voyez également que nous avons eu plus de versements transport, ce qui nous permet de diminuer la subvention d'équilibre.

Voilà, président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget 2017

55 - Budget principal - Subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière scientifique – Mobilités durables – Zac Gauville/Parville

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

On en avait parlé au moment du budget supplémentaire, c'est le versement d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Nous avons versé :

- 648 080,30 € pour la Pépinière scientifique ;
- 2 655 036,68 € pour les mobilités durables ;
- 127 079,17 € pour la Zac de Gauville-Parville.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 648 080,30 €, **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités durables d'un montant total de 2 655 036,68 € et **APPROUVE** l'avance (en section d'investissement) du budget principal au budget annexe ZAC de Gauville Parville pour un montant de 127 079,17 €

56- Budgets annexes SPANC ex CCPN - Clôture définitive au 31 décembre 2017

M. Guy LEFRAND

Ah, les clôtures de budgets annexes.

M. Bruno GROIZELEAU

Par rapport à ce qui vous est présenté, il y a une petite modification puisque la préfecture nous a prévenus que nous ne pouvons pas clôturer tous les budgets mais seulement celui du SPANC ex-CCPN. Pour les autres, nous avons pour l'instant des différences de TVA et nous ne pouvons pas encore les clôturer.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2017 du budget annexe SPANC ex-CCPN dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2017 de ce budget annexe

57 - Répartition budgétaire de la masse salariale du personnel de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est la répartition budgétaire de la masse salariale entre le budget eau et le budget assainissement. Il y a quelques années, quand nous sommes arrivés, tout le personnel était sur le budget eau. Maintenant, nous avons une répartition exacte des personnes qui travaillent à l'eau ou à l'assainissement. Cela donne un coût précis et nos budgets sont plus réels. C'est la répartition qui vous est proposée sur l'année 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **PROCEDE** à la répartition budgétaire de la masse salariale du personnel de la Direction de l'eau et de l'assainissement dans les budgets annexes Eau, assainissement collectif et dans le budget principal selon le temps de travail et les missions des agents de cette Direction

58 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Zonage - Régime de droit commun pour les EPCI à fiscalité propre

M. Guy LEFRAND

La TEOM.

M. Bruno GROIZELEAU

Malheureusement, Alain Nogarède va me poser la question. Nous avons déjà deux taux différents. Avec l'arrivée des nouvelles communes, nous en aurons cinq. La délibération établie le zonage et les cinq taux.

M. Guy LEFRAND

C'est malin, il demande la parole maintenant.

M. Bruno GROIZELEAU

Je réponds d'avance à sa question. Merci de me l'avoir posée, Alain. On ne va pas le faire sur 2018. Nous allons prendre le temps. Nous avons cinq ans pour le faire. Nous avons l'obligation d'avoir le même taux de TEOM. Il peut tout de même me poser la question.

M. Guy LEFRAND

Monsieur Nogarède, souhaitez-vous poser une question ?

M. Alain NOGAREDE

Ah oui ! Merci. Je souhaiterais effectivement qu'on harmonise mais on pourrait le faire avant pour ne pas avoir cinq taux. Il faudrait essayer de trouver le bon compromis pour la commune de Mouettes. Je ne sais pas combien ça représente en monnaie sonnante et trébuchante 15 à 20 %, ça ne veut pas dire grand-chose. Pareil pour la commune de Jouy. On pourrait aller vers l'harmonisation de 12,15 % comme l'ex-GEA. Quant aux communes de l'ex-CCPN, c'est dommage d'attendre 5 ans car elles sont à 20,76%.

On pourrait essayer d'aller plus vite dans cette harmonisation. Je pense que les gens de l'ex-CCPN sont d'accord avec moi.

M. Guy LEFRAND

Monsieur Nogarède est pour l'harmonie universelle mais tout n'est pas possible.

M. Bruno GROIZELEAU

Une petite réponse, M. Nogarède. Quand il y a très peu de différence, on va le faire dès 2018. Pour l'ex-CCPN, il y a un choix qui a été fait et qui nous a été imposé : nous avons baissé les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière). Cela a quand même représenté 1,2 M d'€. Aujourd'hui, si on baisse la TEOM, cela représenterait 1 M d'€. Il faut déjà avaler le premier 1,2 million pour passer ce million. Car, je ne pense pas qu'on va augmenter les taux de l'ex-GEA vers la CCPN. C'est un choix qu'avait fait cette dernière, d'augmenter ses taux, pour compenser l'augmentation du SETOM. Nous, nous ne l'avons pas fait. Mais, il faut nous laisser le temps de le digérer quand même. Je regarde ma collègue Rosine. Nous allons travailler dessus pour aller le plus vite possible mais nous ne pouvons pas aujourd'hui nous passer d'un million de recettes.

La commission travaille également à l'harmonisation des services. C'est surtout ça qui est important.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais le mettre aux voix quand même.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CONFIRME** le maintien de 2 zones de TEOM aux taux suivants :

<i>Pour les communes constituant l'ex-GEA</i>	<i>12,15 %</i>
<i>Pour les communes constituant l'ex-CCPN</i>	<i>20,76 %</i>

CREE 3 nouvelles zones de TEOM correspondant au territoire des communes intégrées au 1^{er} janvier 2018

<i>Pour les 9 communes de l'ex-territoire de l'Intercommunalité de Normandie Sud Eure :</i> <i>- Acon</i> <i>- Courdemanche</i> <i>- Droisy</i> <i>- Illiers l'évêque</i> <i>- Marcilly la campagne</i> <i>- Mesnil l'estrée</i> <i>- Moisville</i> <i>- Musy</i> <i>- Saint Germain sur Avre</i>	<i>17,51 %</i>
<i>Commune de Mouettes</i>	<i>15,25 %</i>
<i>Communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy</i>	<i>13,26 %</i>

et **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

59 - Règlement des fonds de concours – Modification

M. Guy LEFRAND

La modification du règlement des fonds de concours pour Monsieur GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous savez que l'an dernier, nous avons déjà modifié ce règlement de fonds de concours. Nous avons levé toutes les barrières. Nous pouvons maintenant financer en dessous de 1 500, 2 000 - on peut même aller jusqu'à 300, même si on demande aux communes d'être raisonnables - mais nous n'avons pas de plafond. Nous avons, aujourd'hui, une enveloppe qui est décidée en début d'année - on avait 1,7 M que le budget supplémentaire a porté à 2 M d'€. Les premières communes qui déposent leur dossier sont servies et il n'y a plus d'argent en fin d'année. Je remercie la dizaine d'élus qui a travaillé avec moi. Le but, c'est de protéger un peu tout le monde et que tout le monde ait droit aux fonds de concours.

Nous sommes le seul EPCI à mettre 2 M d'€ sur la table. Nous avons travaillé sur ces plafonds qui permettent à toutes les communes d'être servies sur le budget 2018. On ira sans doute plus loin en 2019 et on fera des droits de tirage. Je vous en parlerai en cours d'année puisque le groupe a continué à se réunir. Il y aura une modification plus complète du règlement des fonds de concours 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement des fonds de concours modifié au 1er janvier 2018 et décidant de la répartition des crédits dédiés aux fonds de concours comme suit :
- 45 % maximum de l'enveloppe globale pour la commune d'Evreux, supportant les charges de centralité ;
- 35 % maximum de l'enveloppe globale pour les communes hors Evreux dont les montants des fonds de concours seraient supérieurs à 100 000 € ;
- 20 % de l'enveloppe globale pour l'ensemble des autres projets présentés par les communes membres, hors Evreux. Aucune commune – hors Evreux – ne peut, à elle seule, consommer plus de 15 % de l'enveloppe globale des fonds de concours.

60 - Communes - Attribution de fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons maintenant à la délibération 60 que vous attendez tous, surtout les 30 communes concernées. Je voulais en profiter pour remercier Bruno GROIZELEAU et tous les services puisque c'est la première année que nous subventionnons deux millions d'euros de fonds de concours à 388 euros près. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire mais en tant que vice-président de Région, je rencontre tous les EPCI (Communautés de communes ou Communautés d'agglomération) et il y en a très peu qui distribuent des fonds de concours. Deux millions d'euros pour les communes, c'est fondamental aujourd'hui. C'est notre souhait de protéger les communes et je suis très fier du travail que nous menons au niveau de l'agglomération. Tu ne vas peut-être pas préciser toutes les communes. Trente fonds de concours pour 662 355 €.

M. Bruno GROIZELEAU

Je rassure ceux qui n'ont pas été servis sur ces deux millions – il a fallu faire un choix –, vous aurez vos fonds de concours sur le conseil du mois de février.

M. Guy LEFRAND

Tu veux être sûr qu'ils votent pour. Qui est pour les fonds de concours ? Qui est contre les fonds de concours ? Qui s'abstient ? Bien. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 180,79 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réalisation d'un organigramme de clés,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 048,65 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la création de places de parking PMR,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 159 152,50 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation de la salle des fêtes en ALSH,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 205 367,70 € à la commune de Bois-le-Roy pour la construction d'une salle d'activités périscolaires et d'un restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 198,37 € à la commune de Boncourt pour la rénovation intérieure de sa mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 151,67 € à la commune de Bretagnolles pour les travaux d'accessibilité de sa mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 690 € à la commune de Chavigny-Bailleul pour l'aménagement de son cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 736,72 € à la commune de Cierrey pour l'aménagement de sécurité de la rue René Lefebvre à proximité de l'école,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 530,85 € à la commune de Cierrey pour l'aménagement de la mare de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 555 € à la commune d'Epieds pour le changement du portail et des piliers de la cour de l'ancienne école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 637,50 € à la commune d'Epieds pour le curage de deux mares,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 843,20 € à la commune de Fresney pour les travaux de l'église (gouttières et chauffage),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 820 € à la commune de Fresney pour les travaux de menuiseries de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 869 € à la commune de Fresney pour les travaux de la salle communale (éclairage et chauffage),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 562,86 € à la commune d'Irreville pour l'isolation d'un bâtiment dédié aux associations,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 32 355,31 € à la commune de Jumelles pour l'extension de la mairie,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 20 048 € à la commune de la Baronnie pour l'aménagement du chemin d'accès piétonnier à l'école communale,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 587,50 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la mise en place du standard téléphonique de la mairie,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 146,65 € à la commune de Miserey pour la mise en sécurité de la rue de la Porte des Champs et le déplacement et le renouvellement de l'abribus,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 301,46 € à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour son école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 749,50 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'équipement en matériels informatiques pour son école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 764,40 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'équipement en mobilier scolaire pour son école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 189,90 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'équipement en mobilier de son restaurant scolaire,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 834,70 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour la sécurisation de son école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 080 € à la commune de Normanville pour la construction d'un kiosque sur l'arboretum,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 157,88 € à la commune de Reuilly pour l'aménagement de son cimetière,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 96 921 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement d'un bâtiment communal,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 38 242,67 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement de son cimetière,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 035,43 € à la commune de Sassez pour la pose d'une citerne, d'un branchement et d'un conteneur à verre,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 596,16 € à la commune de Tourneville pour la rénovation du système de chauffage de la mairie,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

61 - Régularisation fonds de concours octroyés à la Commune de Parville

M. Guy LEFRAND

C'est technique.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est technique, c'est tout. Cela ne va pas donner plus d'argent à Parville. On est obligé de repasser cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE**, suite à une erreur matérielle, la modification du montant du fonds de concours attribué à la commune de Parville par délibération n°50 du conseil communautaire en date du 27 juin 2017 pour la rénovation intérieure de sa mairie comme suit :

o le montant du fonds de concours s'élève désormais à 1 059,50 € pour un montant de projet de 2 119, 01 € ;

- **VALIDE**, suite à une erreur matérielle, la modification du montant du fonds de concours attribué à la commune de Parville par délibération n°49 du conseil communautaire en date du 17 octobre 2017 pour l'acquisition de mobilier intérieur pour sa mairie comme suit :

o le montant du fonds de concours s'élève désormais à 1 507,80 € pour un montant de projet de 3 015,61 €.

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents afférents à la régularisation de ces deux fonds de concours attribués à la commune de Parville.

62 - Tarifs 2018 - Piscines – Musées Hippodrome et Conservatoire à Rayonnement Départemental

M. Guy LEFRAND

Nous passons à Monsieur Boreggio qui va nous parler d'autres tarifs.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons parler de musées, piscines, hippodrome et de conservatoire. En 2017, nous avons décidé une prolongation des tarifs appliqués précédemment et d'effectuer une harmonisation dès 2018.

Pour les musées : il est proposé l'extension au musée des instruments à vent de La Couture Boussey de l'entrée gratuite pour tous (comme pour celui d'Évreux) et d'harmoniser les tarifs boutiques des deux musées.

Pour l'hippodrome : il est proposé d'appliquer 2 % d'augmentation pour les tarifs EPN et une majoration pour les tarifs hors EPN ainsi que la création de nouveaux tarifs répondant à une demande comme l'exclusivité du site, l'anneau de course et l'assistance technique pour les courses hippiques.

Pour les piscines :

- 2 % d'augmentation pour les entrées « public »
- pour les associations EPN
 - gratuité pour les associations d'activité nautique
 - tarif réduit pour les autres associations
- tarif réduit pour les ALSH EPN
- gratuité des scolaires des écoles du territoire EPN

Pour le conservatoire rayonnement départemental déclaré d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018, il est proposé de maintenir les tarifs actuels appliqués depuis la rentrée de septembre 2017 et d'harmoniser ces tarifs à compter de la rentrée 2018-2019.

Voilà pour les tarifs concernant ces installations.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la gratuité d'accès au Musée des instruments à vent de la Couture Boussey, **REVALORISE** de 2% et **HARMONISE** les tarifs de vente des produits dérivés des musées d'Évreux et de la Couture Boussey, **REVALORISE** de 2% les tarifs d'entrée des piscines et les tarifs de l'hippodrome pour l'année 2018 ; les tarifs du Conservatoire à Rayonnement départemental, fixés par année scolaire, seront revalorisés en juin 2018 pour la rentrée scolaire 2018/2019

63 - Communes de l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie - Mise à disposition d'un site web « type » hébergé - Convention EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, vous propose la mise à disposition d'un site web « type » hébergé avec une convention entre les communes qui le souhaitent et Evreux Portes de Normandie. Vous le savez, c'est important, nous pouvons créer des sites pour chaque commune qui le souhaite parallèlement au site EPN. Ils sont rattachés par leur fonctionnalité et leur hébergement tout en étant indépendants par leur contenu. C'est à la commune de gérer le contenu. Vous nous l'avez demandé, il vous est aujourd'hui proposé cette convention de mise à disposition gratuite d'un site Web pour chaque commune qui le souhaite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **PROPOSE** la mise à disposition d'un site web « type » hébergé aux communes de l'agglomération EPN qui le souhaitent, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre Evreux Portes de Normandie et les communes de l'agglomération ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

64 - Service Garage d'Évreux Portes de Normandie - Mutualisation avec la ville d'Évreux – Modification du système de facturation – Réalisation de prestations pour le compte du CCAS et de la Caisse des Ecoles (pour l'UCP) – Conventions

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle dans le cadre de nos mutualisations les derniers services qui ne le seraient pas encore notamment le service garage d'Évreux Portes de Normandie. Il s'agit d'une mutualisation avec la ville d'Évreux. Dans ce cadre-là, il s'agit d'une modification du système de facturation et de la réalisation de prestations pour le compte du CCAS et de la Caisse des écoles.

Ce sont de simples conventions de mutualisation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** le mode de refacturation, aujourd'hui forfaitaire, des prestations effectuées par le garage communautaire pour le compte de la ville d'Évreux, en décidant d'effectuer désormais cette refacturation au coût réel, **DECIDE** d'effectuer pour le compte du CCAS de la ville d'Évreux les missions suivantes qui seront réalisées par le garage communautaire :

- o Entretien des véhicules
- o Fourniture de pneumatiques
- o Fourniture de carburant
- o Fourniture des pièces nécessaires à la maintenance des véhicules
- o Gestion informatique du parc de véhicules du CCAS

DECIDE d'effectuer pour le compte de la Caisse des Ecoles de la ville d'Évreux (pour l'Unité Centrale de Production) la mission suivante qui sera réalisée par le garage communautaire :

- o Fourniture de carburant

et **AUTORISE** Monsieur le 1er Vice-président d'Évreux Portes de Normandie à **SIGNER** :

- o la convention à passer avec la ville d'Évreux formalisant les nouvelles conditions de refacturation au réel des prestations effectuées par le garage communautaire pour son compte, et tout document ou avenant éventuel à intervenir
 - o la convention à passer avec le CCAS de la ville d'Évreux définissant les conditions du partenariat relatif à la réalisation de prestations par le garage communautaire à son profit, et tout document ou avenant éventuel à intervenir
 - o la convention à passer avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Évreux définissant les conditions du partenariat relatif à la réalisation de prestations par le garage communautaire à son profit, et tout document ou avenant éventuel à intervenir
-

65 - Mutualisation des services - Création d'un service commun Direction Accueils et Services Internes, d'un service commun Accueil/Moyens Généraux, d'un Service Commun Éclairage public, d'un Service Commun Gestion des Énergies, d'un Service Commun Prévention et Sûreté du patrimoine - Conventions EPN/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

C'est exactement la même chose pour la 65 avec la création de services communs pour : la direction accueils et services internes, l'accueil/moyens généraux, l'éclairage public, la gestion des énergies, et la prévention et sûreté du patrimoine. Ce sont les mêmes conventions entre EPN et la Ville d'Évreux. Même vote mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la création des services communs ci-après entre EPN et la ville d'Évreux :
 - o Direction Accueils et services internes, porté par la ville d'Évreux
 - o Accueil et moyens généraux, porté par EPN
 - o Éclairage Public, porté par la ville d'Évreux, étant précisé que la présente convention prévoit, outre le remboursement des frais de personnel, le remboursement des consommations électriques et des frais d'entretien portés par la ville d'Évreux pour le compte d'EPN
 - o Gestion des Energies, porté par la ville d'Évreux
 - o Prévention et sûreté du patrimoine, porté par la ville d'Évreux
 - o Sûreté de certaines manifestations récurrentes d'EPN, porté par la ville d'Évreux

APPROUVE les conventions et leurs annexes précisant les modalités de mise en œuvre de ces services communs ainsi que leurs organisations et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et leurs annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

66 – Conventions de partenariat opérationnel entre EPN et les communes de Saint Georges Motel, La Madeleine de Nonancourt et de Louye pour l'entretien de la voirie

M. Guy LEFRAND

La délibération 66 appelle les conventions de partenariat opérationnel entre EPN et les communes de Saint-Georges Motel, La Madeleine-de-Nonancourt et de Louye pour l'entretien de la voirie. Ces communes de l'ex-CCRSE sont aujourd'hui membres de l'INSE et vont intégrer la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à compter du 1^{er} janvier 2018. Mais, cette dernière n'est pas compétente pour gérer la voirie. Pour ne pas mettre ces communes en difficulté, car elles récupèrent seules la compétence, il est proposé – comme la loi nous y autorise – de coopérer avec elles pour effectuer les prestations d'entretien de la voirie. Il y aura une évaluation au cours du premier semestre et le remboursement des frais engagés interviendra deux fois par an. Là aussi, même pour les communes qui ne sont pas sur notre territoire mais qui ont besoin de nous pour ne pas être mises en difficulté, l'agglomération d'Évreux facilite la vie des maires et des conseils municipaux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser diverses prestations relatives à l'entretien de la Voirie au profit des communes de Saint Georges Motel, La Madeleine de Nonancourt et Louye, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat opérationnel à passer respectivement avec les communes de Saint Georges Motel, La Madeleine de Nonancourt et Louye et tout avenant éventuel à intervenir, **PRECISE** que les conventions sont conclues pour une durée de un an et qu'elles prendront effet au 1er janvier 2018 pour une période de 1 an. Elles seront renouvelées par tacite reconduction par période annuelle, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de 3 mois et **PRECISE** que la tarification fera l'objet d'une réévaluation chaque année qui tiendra compte des variations de coûts externes et internes nécessaires à l'exécution du

service objet de la présente convention. Le bénéficiaire du service s'engage à rembourser le prestataire de la façon suivante :

- Versement 1 : avant le 15 juillet, remboursement des prestations réalisées au premier semestre
- Versement 2 : avant le 15 décembre, remboursement des prestations réalisées au deuxième semestre

67 – Conventions de partenariat opérationnel entre EPN et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux relatives à l'organisation de services publics communs

M. Guy LEFRAND

De la même manière, je vous propose des conventions de partenariat opérationnel entre EPN et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux relatives à l'organisation de services publics communs. En effet, pour la bonne organisation des collectes de déchets des communes de l'ex-CCRSE, aujourd'hui membres de l'INSE et qui intégreront soit EPN soit l'Agglo de Dreux, il est proposé une convention de partenariat pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables sur Saint-Georges Motel, La Madeleine-de-Nonancourt et Louye qui sera opérée par EPN. En contrepartie, l'accès à la déchetterie de La Madeleine-de-Nonancourt sera ouvert aux neuf communes qui intègrent l'EPN. De la même manière, l'accès à la déchetterie d'Ivry-le-Bataille sera ouvert aux habitants de la commune de Mouettes. Tout cela est important pour que chaque habitant dans chaque commune concernée n'ait pas à subir les modifications de passage d'une communauté de communes à une communauté d'agglo. Je salue mes collègues maires qui nous rejoindront dans quelques jours et qui sont présents ce soir. Grâce à ces conventions et au travail important et très rapide qui a été mené entre les services de l'Agglomération de Dreux et ceux d'EPN, ils vont pouvoir continuer à fonctionner normalement.

Quelqu'un est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser les prestations ci-après en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :

o La collecte des déchets au profit des communes de Saint Georges Motel, La Madeleine de Nonancourt et Louye

o L'accès à la déchetterie de la Madeleine de Nonancourt au profit des communes Acon, Droisy, Marcilly-La-Campagne, Moisville, Illiers-L'Evêque, Courdemanche, Saint-Germain-Sur-Avre- Mesnil-Sur-L'Estres et Muzy

AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à la convention d'accès à la déchetterie d'Ivry-La-Bataille au profit de la commune de Mouettes, **PRÉCISE** que la durée des conventions est de un AN, renouvelable par tacite reconduction,

DÉCIDE que le coût global du service rendu fera l'objet d'une évaluation menée et arrêtée conjointement par les parties au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le cas d'une reconduction de la convention de prestation au-delà de 2018, le coût global annuel de l'exercice à rembourser sera mis à jour au 1er semestre selon les modalités exposées ci-avant. Le bénéficiaire du service s'engageant à verser au prestataire le remboursement visé ci-dessus de la façon suivante :

o Versement 1 : 50 % de l'estimation avant le 1er juillet

o Versement 2 : Solde de l'estimation, éventuellement mise à jour, avant le 15 décembre.

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions de partenariat opérationnel à intervenir avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et tout avenant éventuel

M. Guy LEFRAND

Ce n'est plus moi ! Monsieur Dossang. Il nous revient pour un deuxième tour. Il a été tellement bon tout à l'heure.

M. Guy DOSSANG

Les trois délibérations suivantes sont identiques. C'est la demande d'adhésion au syndicat d'eau potable. Sur la 70, il y a une petite coquille : on parle d'Ivry-la-Bataille, il faut l'oublier. Elle n'en fait pas partie, c'est une petite erreur. Suite à un échange très récent avec la préfecture, le mécanisme envisagé de représentation/substitution d'EPN au sein des syndicats ne pourra pas s'appliquer. Le Code général des collectivités territoriales a cependant prévu une dérogation permettant à l'EPCI d'adhérer pour partie de son territoire à un syndicat mixte. C'est ce qui est donc proposé ce soir. Concernant la représentation au sein de ces syndicats, il sera proposé aux délégués actuels de continuer à représenter EPN au sein de ces différentes instances. Pour permettre d'assurer la continuité de service public, il est proposé la signature d'une convention de gestion provisoire du service d'alimentation d'eau potable pour les différents syndicats que sont le SIAEVE, le SEA de la Paquetterie et le SEPASE.

M. Guy LEFRAND

Trois délibérations d'un seul coup ! Vous êtes trop fort !

68 - Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure (SEPASE) – Adhésion

Délibération 68 : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- **SOLLICITE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au syndicat d'eau Le SEPASE pour la partie de son périmètre comprenant les communes d'Acon et Droisy, **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au syndicat Le SEPASE afin de solliciter l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de gestion provisoire du service public d'alimentation en eau potable avec le syndicat Le SEPASE au profit des communes d'Acon et de Droisy

69 - Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie (La Paquetterie) - Adhésion

Délibération 69 : Même vote.

- **SOLLICITE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au syndicat d'eau de la Paquetterie pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des Bois, **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au syndicat de la Paquetterie afin de solliciter l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de gestion provisoire du service public d'alimentation en eau potable avec le syndicat de la Paquetterie au profit des communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des Bois

70 - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) - Adhésion

Délibération 70 : Même vote.

- **SOLLICITE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au syndicat Le S.I.A.E.V.E pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Croth, Garennes sur Eure, la Couture Boussey, l'Habit et Mouettes, **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au syndicat Le S.I.A.V.E afin de solliciter l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de gestion provisoire du service public d'alimentation en eau potable avec Le S.I.A.V.E au profit des communes de Croth, Garennes sur Eure, la Couture Boussey, l'Habit et Mouettes.

Mes chers collègues, notre conseil communautaire est terminé. Je voudrais vous inviter à un cocktail dînatoire amélioré puisque c'est Noël. Et comme Noël, c'est l'amour, nous allons aussi inviter tous ceux qui ont eu la patience dans le public de rester pour nos nombreuses délibérations très techniques et aussi nos futurs amis conseillers communautaires. Je vais également inviter les cadres de l'agglomération à partager avec nous ce cocktail dînatoire, ce qui va vous permettre de les embêter autant que vous le voulez. Je vous remercie.

Madame Bénard souhaite intervenir.

Mme Catherine BENARD

Je souhaite émettre un souhait concernant les comptes rendus des commissions. Serait-il possible, comme par le passé, d'avoir les échanges des élus qui ont lieu lors de ces commissions. Aujourd'hui, nous avons des comptes rendus avec seulement une ligne mentionnant avis favorable ou défavorable. Ce n'est pas très limpide pour ceux qui ne participent pas à ces commissions. Par le passé, nous avions ces échanges, les demandes d'élus, les choses en attente. Une des dernières commissions à laquelle j'ai assisté, j'ai posé une question, on m'a dit qu'on me donnerait des informations mais cela ne figure nulle part. C'est un petit peu dommage. C'est un souhait.

M. Guy LEFRAND

On va regarder ce qui est faisable sans trop alourdir le travail. Pas de problème. Merci.

La séance est levée à 20 heures.